

Direction générale
des collectivités locales

Secrétariat du Conseil Supérieur
de la fonction publique territoriale

CONSEIL SUPERIEUR DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**_*_*_*_*_*_*_

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2015

-1-

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 MARS 2015

M. PHILIPPE LAURENT, PRESIDENT.

LES MEMBRES TITULAIRES :

- M. CHALARD, ADJOINT AU MAIRE DE POITIERS (86)
- MME DE LAVALETTE, ADJOINTE AU MAIRE DE SURESNES (92)
- MME PORTELLI, MAIRE DE TAVERNY (95)
- M. POUX, MAIRE DE LA COURNEUVE (93)
- MME SAUVEGRAIN, ADJOINTE AU MAIRE D'ORLEANS (45)
- M. BOUQUET, MAIRE DE VITRY-LE-FRANÇOIS (51)
- M. CAURET, MAIRE DE LAMBALLE (22)
- M. LEROY, ADJOINT AU MAIRE DE MOUSSY-LE-NEUF (77)
- M. PEREA, MAIRE DE SAINT-CAPRAISE-DE-LALINDE (24)
- M. PEUMERY, MAIRE DE ROCQUENCOURT (78)
- M. GUEDON, MAIRE DE SAINT-DENIS D'ANJOU (53)
- M. DE CARLOS (CGT)
- MME GUEDOUAR (CGT)
- MME LEBLANC (CGT)
- MME NIVOR (CGT)
- MME NORMAND (CGT)
- M. VIALETTES (CGT)
- MME BERTHOU (CFDT)
- M. BOUVIER (CFDT)
- MME LE CALONNEC (CFDT)
- MME MARCHETTI (CFDT)
- M. BRIDE (FO)
- M. LAURENCY (FO)
- M. PIROT (FO)
- MME PUJOL (FO)
- M. CAMPAGNOLO (UNSA)
- MME COSTE (UNSA)
- M. COLLIGNON (FA/FPT)
- M. MANI (FA/FPT)

LES MEMBRES SUPPLEANTS AYANT PARTICIPE AU VOTE :

- M. COILBAULT, CONSEILLER MUNICIPAL DE L'HAÏ-LES-ROSES (94)
- M. NADAL, MAIRE DE MAUBOURGUET (65)
- M. VASSELE, MAIRE D'OURSSEL-MAISON (60)
- M. MAILLARD (CGT)
- MME SAUVAGE (CFDT)

LES MEMBRES SUPPLEANTS N'AYANT PAS PARTICIPE AU VOTE :

- M. ALLOGNET, MAIRE DE SOURCIEUX-LES-MINES (69)
- M. HAIGRON, CONSEILLER MUNICIPAL DE VERN-SUR-SEICHE (35)
- M. BOURG-BROC, CONSEILLER MUNICIPAL DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51)
- M. AUMON, CONSEILLER MUNICIPAL DE SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE (44)
- M. LEBAS, MAIRE DE FACHES-THUMESNIL (59)

- M. GUYOMARC'H, CONSEILLER MUNICIPAL DE BORDEAUX (33)
- M. COUTURE (CGT)
- MME DA COSTA PEREIRA (CGT)
- M. JEDDA (CGT)
- M. LAKJAA (CGT)
- M. SOUPLET (CGT)
- M. BARNEON (CFDT)

EXCUSES :

- MME BALANCHE, ADJOINTE AU MAIRE DE VILLEURBANNE (69)
- MME ESCH (CFDT)

AUTRES PRESENTS :

- MME LEBRANCHU, MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
- MME BERNARD, DIRECTRICE ADJOINTE DE CABINET
- M. MORVAN, DIRECTEUR GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES
- M. BOURRON, ADJOINT AU DIRECTEUR GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES
- MME REINER, ADJOINTE AU SOUS-DIRECTEUR DES ELUS LOCAUX ET DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- M. MASSIMI, DIRECTEUR GENERAL DU CSFPT,

SOMMAIRE

I - ELECTION DU PRESIDENT DU CSFPT

II - DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CSFPT

III - DESIGNATION DES MEMBRES DES FORMATIONS SPECIALISEES

IV - ÉLECTION DES PRESIDENTS DES FORMATIONS SPECIALISEES

V - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE (CCFP), FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP) NATIONAL ET CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE MILITAIRE

CONSEIL SUPERIEUR
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le 11 mars 2015

La séance est ouverte à 10h05 sous la présidence de Monsieur GUEDON.

M. GUEDON : Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers collègues, en tant que doyen d'âge, j'ai l'honneur de présider ce CSFPT de rentrée. Nous allons d'abord vérifier que le quorum est bien atteint. Je demande que l'on fasse l'appel des titulaires.

(M. REGRAIN procède à l'appel.)

M. GUEDON : Le quorum étant atteint, nous allons procéder à l'élection du président ou de la présidente du CSFPT.

I - Élection du Président du CSFPT

M. GUEDON : Je vous lis l'article 8 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 12 du décret du 10 mai 1984 relatif au CSFPT : « *le président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et, s'il y a lieu, à la majorité relative au tour suivant* ».

Comme en 2009, il sera procédé à un vote à bulletin secret, conformément à l'article 23 du décret prévoyant que le vote a lieu à bulletin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination. Tous les membres titulaires issus des représentants des collectivités territoriales peuvent être candidats. Sont électeurs les membres titulaires et les suppléants qui remplacent un titulaire absent. Le vote par procuration est admis. Un membre présent avec voix délibérative ne peut disposer que d'une procuration.

Il faut maintenant désigner deux scrutateurs qui surveilleront les opérations de vote et effectueront le dépouillement. Je propose que ces scrutateurs, conformément à la coutume, soient répartis ainsi : un parmi les élus et un parmi les représentants des organisations syndicales.

Je souhaite qu'il y ait des volontaires.

Mme PORTELLI est choisie parmi les représentants des collectivités territoriales et M. LAURENCY parmi les représentants des organisations syndicales.

Comme vous le savez, nous devons procéder à l'élection du président ou de la présidente. Je vais faire appel à candidatures. Y a-t-il des candidates ou candidats pour le mandat de président ?

M. CAURET : Je ne suis pas candidat. Mais nous sommes ici dans le cadre, en ce qui concerne le collège employeurs, d'une liste composée sous l'égide de l'Association des maires de France. Dans la continuité des accords qui ont été enregistrés dans ce contexte, que ce soit pour le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ou d'autres organismes, nous sommes sur deux listes, de moins de 20 000 et plus de 20 000 habitants, qui ont été composées de manière homogène et unitaire. Dans ce cadre, je propose, au nom de ce collège, la candidature de Philippe LAURENT.

M. GUEDON : Au nom du collège de l'AMF mais aussi de l'ADF, je cautionne la candidature de M. LAURENT.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y a pas d'autres candidats. Je vais peut-être demander à M. Philippe LAURENT de bien vouloir s'exprimer s'il le souhaite et confirmer sa candidature.

M. LAURENT : Chers amis, chers collègues, je remercie Loïc CAURET d'avoir bien voulu présenter ma candidature. Je la confirme dans la continuité du travail que nous avons accompli ensemble depuis 3 ans, mais depuis bien plus longtemps puisque je siége pour ma part depuis 13 ans au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. J'aurai l'occasion, si vous m'accordez votre confiance, de m'exprimer plus longuement dans le courant de la matinée. Sachez que c'est pour moi avec beaucoup d'émotion que je présente à nouveau ma candidature, comme je l'avais fait en 2011 à la présidence de ce Conseil, qui est un exemple pour notre pays en matière de dialogue social.

Merci, Monsieur le Président.

M. GUEDON : Merci, Monsieur Philippe LAURENT.

Y a-t-il des déclarations liminaires ?

M. DE CARLOS : La CGT, position constante, ne participera pas au vote de l'élection au président du Conseil supérieur car nous considérons que

cette fonction ne doit pas être réservée aux employeurs publics compte tenu de la configuration du Conseil supérieur. Il serait souhaitable que les organisations syndicales puissent également, dans un avenir législatif certain, pouvoir présenter des candidats à un moment donné.

M. GUEDON : Merci, Monsieur DE CARLOS. Mais telle est la loi, vous le savez.

Mme LE CALONNEC (CFDT) : Nous allons exprimer notre position à propos des différents votes et nous n'y reviendrons pas à chaque fois. La CFDT s'exprimera sur tous les scrutins, qu'il s'agisse des candidatures provenant du collège des représentants du personnel ou des candidatures du collège des employeurs. En effet, notre conception du CSFPT n'est pas celle de deux camps qui s'affrontent mais de membres d'un conseil qui dialoguent et vont travailler ensemble, dans le respect des positions et des mandats de chacun.

Deux critères essentiels vont guider nos votes : le premier sera de respecter scrupuleusement le vote des agents territoriaux tel qu'il s'est exprimé le 4 décembre. Ainsi, nous voterons pour le ou la délégué(e) de la CGT à la présidence de la formation spécialisée que cette organisation syndicale arrivée en tête du scrutin du 4 décembre aura choisie. De même, nous présenterons notre candidature féminine à la présidence d'une autre formation spécialisée puisque nous sommes arrivés en deuxième place au vote du 4 décembre.

Notre second critère, vous l'aurez deviné, est celui de la mixité. Il ne suffit pas d'en parler, ni même de signer des accords sur l'égalité femmes-hommes. Il faut traduire ces intentions en acte.

Pour terminer, nous invitons tous ceux qui sont attachés à la démocratie à faire en sorte, par leur vote, que celui des agents territoriaux soit respecté à tous les niveaux du CSFPT. Nous invitons tous ceux qui veulent voir progresser la mixité à saisir là l'occasion que nous leur en donnons. Je vous remercie.

M. GUEDON : Merci, Madame LE CALONNEC.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autres interventions.

Nous allons procéder maintenant au scrutin. Les bulletins de vote vierges et les enveloppes de scrutin sont à votre disposition sur votre table. Vous inscrirez à la main et en lettres majuscules sur le bulletin le nom du candidat sur lequel se porte votre suffrage. Pour l'organisation, à l'appel de votre nom, vous viendrez déposer votre bulletin dans l'urne et émarger. Les personnes disposant d'un pouvoir voteront simultanément en leur nom et pour leur pouvoir. Un isoloir est à votre disposition si vous le souhaitez.

Je déclare donc le scrutin ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

M. GUEDON : Merci beaucoup. Je déclare le scrutin clos. Nous allons maintenant procéder au dépouillement et je vais demander aux scrutateurs de bien vouloir ouvrir l'urne et compter le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, puis de compter les émargements avant de décompter les votes.

(Les scrutateurs procèdent au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et des émargements : 28 bulletins et 28 signatures.)

M. GUEDON : Merci beaucoup. Les deux scrutateurs se mettent au travail, l'un ouvre les enveloppes et l'autre les comptabilise. Le deuxième scrutateur devra lire à haute voix le bulletin, si vous le voulez bien.

(Les scrutateurs procèdent au dépouillement des votes.)

M. GUEDON : 28 voix. M. Philippe LAURENT est élu à l'unanimité. Je tiens à féliciter le nouveau président que je vais inviter à me rejoindre. Je voudrais lui souhaiter chaleureusement et amicalement un mandat fructueux et riche pour la fonction publique territoriale.

Félicitations !

M. LAURENT : Merci.

(Applaudissements.)

(M. Philippe LAURENT prend place à la tribune. Les scrutateurs retournent à leurs places. La séance se poursuit sous la présidence de M. Philippe LAURENT.)

M. LAURENT : Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, permettez-moi de remercier Roger GUEDON d'avoir si bien œuvré à ce scrutin en tout point positif, en ce qui me concerne.

Je voudrais, chers amis, tout d'abord vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous m'apportez. Je remercie ceux qui ont voté pour moi et ceux qui n'ont pas voté contre moi.

Je me réjouis naturellement de cette marque profonde et importante de confiance. J'en suis également très ému car c'est aussi le résultat d'un travail que nous avons mené ensemble depuis de longues années.

Je voudrais souhaiter également la bienvenue aux nouveaux membres de notre Conseil supérieur. Il y a un renouvellement important, vous le voyez, tant du côté des employeurs territoriaux que du côté des organisations syndicales. Nous ne sommes pas encore à la parité totale, mais on s'en approche un peu plus à chaque renouvellement, Madame LE CALONNEC. Du côté des employeurs territoriaux, nous ne sommes pas encore parfaits, mais cela progresse.

Permettez-moi de saluer – je ne vais pas parler de chacune et chacun d'entre vous – la présence, parmi les employeurs, de Pierre COILBAULT. Cela montre que l'on peut partir et revenir au Conseil supérieur sous d'autres formes.

J'aurai l'occasion tout à l'heure peut-être de plus m'exprimer en présence de la ministre qui a confirmé sa venue vers 12 heures, à l'issue du Conseil des ministres, mais je voudrais vous rappeler les valeurs qui sont les nôtres en termes de méthodes de travail, d'abord avec l'instauration et la continuation d'un véritable dialogue, en coopération les uns avec les autres. Notre souci également est d'être force de proposition, avec l'ouverture du Conseil supérieur, naturelle, sur l'ensemble des institutions du monde local ainsi que le respect qui doit toujours animer nos débats, respect des uns vis-à-vis des autres.

Je crois que ce sont des points qui nous caractérisent, qui ont toujours caractérisé le Conseil supérieur, avec mes prédécesseurs, comme j'essaie de le faire depuis 3 ans. Il faut naturellement que nous continuions sur ces valeurs.

Je veux vous rappeler également, très rapidement, que nous sommes soumis à de nouvelles procédures de travail et de vote car nous voterons désormais par collège, et non plus globalement, d'où l'importance de la présence des uns et des autres pour que les quorums soient atteints. Il existe un quorum pour le collège employeur et un quorum pour le collège des organisations syndicales.

À cet égard, je me permets de regretter l'absence, hormis Roger GUEDON, des représentants des départements et des régions. Je n'en dis pas davantage.

Je vous rappelle également l'importance des formations spécialisées. On aura tout à l'heure à désigner leurs présidents. Ce ne sont pas seulement des groupes de travail. Je l'indique notamment pour les nouveaux membres de notre Conseil. Ce sont des lieux inscrits dans des procédures précises. Le dialogue social nécessite des procédures précises. Ce sont des lieux où les

amendements sont présentés et discutés. Ce sont des lieux importants, totalement structurants dans la vie de notre Conseil supérieur.

Je veux également vous annoncer la révision de notre règlement. Le bureau, que nous allons élire dans un instant, aura à en connaître lors de sa prochaine réunion qui aura lieu le 25 mars et nous aurons à délibérer sur ce règlement intérieur, probablement lors de la prochaine séance. Des modifications sont à apporter en termes de procédure.

Les étapes de notre ordre du jour sont désormais les suivantes: la désignation des membres du bureau, la désignation des formations spécialisées et leurs présidentes ou présidents et la désignation des représentants du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale au Conseil commun de la fonction publique. Ensuite, nous procéderons à la désignation pour les sièges au sein du Conseil supérieur de la réserve militaire.

II - Désignation des membres du bureau du CSFPT

M. LAURENT : Nous allons désigner les membres du bureau. La composition du bureau répond à des règles très précises. L'article 12 du décret du 10 mai 1984 prévoit que le CSFPT désigne la composition de son bureau et en désigne les membres. L'article 13 du même décret prévoit que le bureau et les formations spécialisées sont composés d'un nombre égal de représentants des organisations syndicales et des représentants des collectivités territoriales. Les organisations syndicales disposent au minimum dans chaque formation spécialisée d'un siège pour celles des organisations syndicales ayant un ou deux sièges au CSFPT et deux sièges pour celles des organisations syndicales ayant trois sièges et plus au CSFPT.

Compte tenu de ces dispositions, le nombre de membres des organisations syndicales est fixé à 8, dont deux pour la CGT, deux pour la CFDT, deux pour FO, un pour la FA FPT et un pour l'UNSA. Par parallélisme, 8 représentants du collège employeurs sont à désigner, plus le président qui siège de droit et qui préside de droit le bureau.

Ensuite, chaque collège propose au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale une liste de candidats comportant autant de noms que de sièges à pourvoir. L'assemblée plénière procède à la désignation du bureau conformément à l'article 12 du décret du 10 mai 1984. Chacun des membres titulaires du bureau choisit un ou deux suppléants parmi les membres de son collège, titulaires ou suppléants du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Le président et les membres du bureau sont nommés pour la

même durée que celle de leur mandat au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. La présidence du bureau est assurée par le président du CSFPT.

Tant du côté employeur que du côté organisations syndicales, nous avons proposé des listes. Il existe en réalité une liste unique pour le bureau, qui a été proposée, à la fois pour les employeurs et pour les organisations syndicales. J'ai reçu ces candidatures.

Pour le bureau, pour les élus, hormis le président, j'ai reçu les candidatures en tant que titulaires de Florence PORTELLI, Roger GUEDON, Daniel LEROY, Muriel SAUVEGRAIN, Jean-Pierre BOUQUET, Francis CHALARD, Loïc CAURET, Gilles POUX. Je vais vous donner la liste des suppléants : pour Mme PORTELLI, Jean-François PEUMERY et Jean-Michel GAUTE. Pour Roger GUEDON, Yves AUMON et Béatrice de LAVALETTE. Pour Daniel LEROY, Nicolas LEBAS et Jean-François VIGIER. Pour Muriel SAUVEGRAIN, Michel HIRIART et Jean-Pierre GUYOMARC'H. Pour Jean-Pierre BOUQUET, Françoise DESCAMPS-CROSNIER et Jean-Claude HAIGRON. Pour Francis CHALARD, Claude LEUMAIRE et Laurent PEREA. Pour Loïc CAURET, Pierre COILBAULT et Vincent MATELIC. Pour Gilles POUX, Lahcen AIT EL HADJ et Caroline BARDOT. C'est une proposition pour les employeurs.

Pour les syndicats, pour la CGT, M. DE CARLOS avec comme suppléante Corinne NORMAND et Séverine LEBLANC avec comme suppléant Yvan VIALETTES. Pour la CFDT, Marie-Odile ESCH, avec comme suppléantes Véronique SAUVAGE et Nelly BERTHOU, et Claire LE CALONNEC avec comme suppléants Christine MARCHETTI et Sébastien BOUVIER. Pour Force Ouvrière, titulaire Didier PIROT avec comme suppléantes Valérie PUJOL et Josiane TOURAINE et Johann LAURENCY avec comme suppléants Alex DELUGE et Joëlle RONDEPIERRE. Pour la FA-FPT, titulaire Bruno COLLIGNON, avec comme suppléants Pascal KESSLER et Martine GRETENER. Pour l'UNSA, titulaire Patrick CAMPAGNOLO, avec comme suppléants Claudine COSTE et Véronique SAKSIK.

Ceci est la liste du bureau qui est proposée à votre vote.

Souhaitez-vous un vote par bulletin secret ou êtes-vous d'accord pour considérer que cette liste répond à la demande ? Vous êtes tous d'accord pour considérer que ce bureau est ainsi composé ?

(Approbation générale pour la composition du bureau.)

M. LAURENT : Le bureau est élu à l'unanimité, je vous en remercie.

III - Désignation des membres des formations spécialisées

M. LAURENT : Nous devons fixer le nombre, la composition et les attributions des formations spécialisées. Nous devons ensuite désigner les membres de ces FS ainsi que leur président. Ces dispositions sont reprises dans le règlement intérieur actuel qui nous gouverne toujours, en attendant sa refonte.

Selon les dispositions de l'article 13, les formations spécialisées sont composées en nombre égal de représentants. Le nombre de sièges est régi selon les mêmes règles que pour le bureau. Chaque formation spécialisée est composé de deux représentants CGT, deux CFDT, deux FO, un FA FPT, un UNSA et huit représentants des employeurs territoriaux. Un ou deux suppléants sont prévus pour chaque titulaire également dans les formations spécialisées.

Il faut d'abord que nous confirmions notre organisation actuelle avec cinq formations spécialisées ou que nous l'infirmions. Je vous rappelle les intitulés de ces formations spécialisées. La formation spécialisée n° 1 est relative aux questions institutionnelles, statistiques et études, avec notamment comme champ de compétences : étude sur la gestion du personnel territorial, observatoire de l'emploi public territorial, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, études et propositions pour développer les partenariats avec les associations d'élus, propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux, communication et publication du Conseil supérieur, suivi de l'évolution de la décentralisation. Naturellement, nous pouvons éventuellement modifier ces définitions par la suite.

La formation n° 2 est intitulée questions organiques : gestion des fonctionnaires avec leur recrutement, positions, droits et obligations, la formation initiale, continue, professionnelle, diplômante, les organes de gestion de la fonction publique territoriale avec le CNFPT et les centres de gestion, la gestion des agents avec les CAP, les CT, la discipline, la mobilité interne et externe.

La formation spécialisée n° 3 est relative aux questions statutaires, c'est-à-dire les statuts particuliers, les traitements et accessoires avec les régimes indemnitaires et la NBI, les dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet, les dispositions concernant les agents non titulaires et la titularisation des personnels non titulaires.

La formation spécialisée n° 4 est relative aux questions sociales : information politique et représentation syndicale, organisation des temps (temps partiels, congés, autres temps), action sociale, condition de travail et amélioration du service public territorial, régime de protection sociale et sanitaire des fonctionnaires, hygiène et sécurité, médecine préventive et professionnelle, CNRACL et IRCANTEC.

La formation spécialisée n° 5 est relative aux questions inter-fonctions publiques : parité, comparabilité du statut entre fonctions publiques, identités territoriales outre-mer, questions européennes avec la cohérence européenne du service public universel, égalité professionnelle femmes-hommes.

Je vous ai présenté les domaines de compétence des cinq formations existant à l'heure actuelle. Tout ceci peut évoluer. Il arrive fréquemment que nous nous réunissions en inter-formations spécialisées pour des questions concernant plusieurs de ces sujets. Néanmoins, je vous propose de conserver cette structure en cinq formations spécialisées avec les domaines de compétences que je viens de vous rappeler. Nous avons connu très peu de difficultés de fonctionnement par le passé. Nous ne voyons pas vraiment de raisons d'en changer. Est-ce que tout le monde est d'accord pour conserver cette répartition ?

(Approbation générale.)

Nous conservons donc cette structuration en cinq formations spécialisées.

Sur la composition des formations spécialisées, nous avons déjà fait passer des pré-listes.

La composition est votée également ? Elle n'est pas votée, chacun désigne. Nous n'allons peut-être pas revenir sur le détail de la composition. En revanche, comme vous le savez, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale doit désigner par un vote chacun des présidents de ces cinq formations spécialisées.

IV - Élection des présidents des formations spécialisées

M. LAURENT: Nous allons procéder à cette élection. Avant d'évoquer cette question, nous avons une forme d'accord qui n'est ni statutaire ni prévue dans le règlement intérieur, sur le partage des présidences des formations spécialisées. La tradition était que deux formations spécialisées soient présidées par les représentants du collège employeurs et trois par des représentants du collège des organisations syndicales. Je pense que cet équilibre convient à tout le monde. Comme cinq formations spécialisées

existent, nous ne pouvons pas être totalement paritaires. Je vous propose de conserver cet équilibre.

Êtes-vous d'accord sur ce point également ?

(Approbation générale.)

Avant de passer à la désignation, nous allons procéder à des appels à candidatures, formation par formation.

M. CAURET : Monsieur le Président, je propose une suspension de séance avant le vote des formations spécialisées, si c'est prévu dans le règlement intérieur, bien sûr.

M. LAURENT : Oui, tout à fait.

Nous allons effectuer une suspension de séance demandée par Loïc CAURET, de 10 minutes.

(La séance, suspendue à 10 heures 51, reprend à 11 heures 08.)

M. LAURENT : Chers collègues, nous pouvons reprendre notre séance, si tout le monde en est d'accord.

Nous allons procéder formation spécialisée par formation spécialisée, en commençant par la formation spécialisée n° 1. Cette formation était présidée par un représentant des employeurs territoriaux. J'ai reçu la candidature de Jean-Pierre BOUQUET.

M. BOUQUET : Je confirme.

M. LAURENT : Il faut que le bureau de vote se reforme.

Y a-t-il des explications de vote ou des interventions souhaitées avant ?

M. DE CARLOS (CGT) : La CGT, compte tenu de l'équilibre entre les différentes formations spécialisées, ne participera pas au vote des présidents en ce qui se concerne la FS 1 et la FS 4.

M. PIROT (FO) : Nous ferons de même que la CGT. Nous ne participerons pas au vote des présidences des formations spécialisées qui échoient au collège des employeurs.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Nous participerons au vote des cinq formations spécialisées. Je voudrais tout de même indiquer que nous avons émis une idée : retrouver les cinq formations spécialisées avec cinq organisations syndicales et les cinq représentants des élus pour un travail en commun plus fort et plus participatif. Ce n'est pas possible. C'est une idée qui pourrait être explorée, si vous êtes d'accord.

Pour nous, l'UNSA, comme l'a dit notre collègue de la CFDT, nous voterons selon la logique du résultat du scrutin du 4 décembre et, après, nous respecterons la logique de ce scrutin.

M. COLLIGNON (FA-FPT) : Nous ne participerons pas non plus à l'élection concernant les deux formations spécialisées dédiées au collège employeurs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Pour la suggestion de M. CAMPAGNOLO, nous pourrions éventuellement en reparler lors de notre réunion sur le règlement intérieur.

Formation spécialisée n° 1 : Un seul candidat, M. BOUQUET.

(Les scrutateurs prennent de nouveau place à la table des scrutateurs.)

(Il est procédé au vote à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et des émargements : 22 bulletins et 22 signatures. Ils procèdent ensuite au dépouillement.)

M. LAURENT : Résultat : 22 voix pour M. BOUQUET. M. BOUQUET est donc élu à l'unanimité des votants président de la formation spécialisée n° 1, ce qui lui cause beaucoup d'obligations.

M. BOUQUET : Je remercie mes collègues.

(Applaudissements.)

M. LAURENT : Nous passons maintenant à la formation spécialisée n° 2, questions organiques, présidée par un membre du collège des organisations syndicales.

J'appelle les candidatures : M. PIROT et Mme SAUVAGE.

Y a-t-il des prises de parole ?

M. GUEDON : Suite à l'interruption de séance que le collège employeurs avait sollicitée, je vous informe que notre collège ne participera pas au vote des trois présidences de commission revenant aux représentants des organisations syndicales.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur GUEDON.

Y a-t-il d'autres prises de paroles avant que nous passions au vote, à moins que les candidats veuillent s'exprimer ?

Mme SAUVAGE (CFDT) : Je présente ma candidature au nom de la CFDT, deuxième organisation syndicale, pour la présidence de la formation spécialisée n° 2 qui s'occupe des questions de recrutement, de formation, de mobilité, des instances de dialogue social, des organismes chargés de la gestion des agents, autant dire de tous les ingrédients de la gestion des emplois et des compétences.

Pour la CFDT, les questions de formation, de parcours professionnels et de GPEC prennent encore plus d'importance dans un contexte de changement. Comment anticiper, accompagner les collectifs de travail et les agents, faire en sorte de limiter les impacts négatifs sur la qualité de vie au travail et donc sur la qualité du service public ?

C'est le moment de revisiter la loi sur la formation tout au long de la vie de 2007, d'en faire un bilan, de la réinterroger à l'aune des besoins actuels des agents et des collectivités, au regard des évolutions apportées par la loi du 5 mars sur la formation professionnelle, notamment le conseil en évolution professionnelle ou le compte personnel de formation, par exemple. Il faudra également avancer sur les questions du droit à la reconversion pour anticiper plutôt que réparer les usures professionnelles et permettre les reconversions professionnelles si nécessaire. Voilà des sujets que nous aurions aimé voir traités dans le cadre de la formation spécialisée n° 2.

Avant d'être syndicaliste, je suis une professionnelle engagée. Je crois, parce que je l'ai vu au cours de mon parcours, aux bénéfices d'une formation professionnelle vraiment adaptée aux adultes, une formation professionnelle capable d'accompagner les parcours professionnels et les transitions organisationnelles.

Pour finir, je dois ajouter qu'une de mes grandes surprises, quand je suis arrivée au CSFPT il n'y a pas très longtemps, a été de constater que les cinq présidences de formation spécialisée étaient occupées par des hommes. J'avais pensé que, pour le renouvellement, d'autres que la CFDT auraient agi sur cette anomalie. Il semblerait que non. La CFDT contribue donc, en présentant une candidature féminine, à introduire de la mixité au niveau des présidences du CSFPT, ce qui est la moindre des choses pour une instance qui vote les textes et accords en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Si la situation des cinq hommes à cinq présidences perdurait, nous aurions là un bel exemple de plafond de verre.

Non, Messieurs, la mixité au CSFPT ne doit pas s'arrêter au niveau de la composition des délégations. Eh oui, la mixité et l'égalité femmes-hommes en acte nécessitent que vous libériez des places.

Un dernier mot : j'aimerais que ceux qui me fassent confiance pour présider la formation spécialisée n° 2 ne le fassent pas seulement parce que je suis une femme. Je vous remercie de votre attention.

M. PIROT (FO) : Je ne serai pas long. En ma qualité d'ex-président de la formation spécialisée n° 2, je souhaitais tout d'abord remercier l'ensemble des membres de cette formation spécialisée qui ont travaillé d'arrache-pied tout au long du mandat assuré dans le cadre des examens des textes mais

aussi dans le cadre des auto-saisines que les membres du bureau et le Conseil supérieur ont souhaité donner à cette formation spécialisée n° 2.

Ma candidature à la présidence est simplement axée sur la continuité de certaines actions que nous avons engagées avec les membres de la formation spécialisée 2 précédemment. Nous souhaitons ensemble continuer à travailler, comme vous l'indiquiez tout à l'heure, Monsieur le Président, dans l'intérêt de la fonction publique territoriale, dans l'intérêt de nos collègues. C'est la raison pour laquelle je présente ma candidature à la formation spécialisée n° 2.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Au risque de me répéter, il faudra peut-être revoir un jour ce système. Aujourd'hui, on demande à l'ensemble de nos citoyens de voter sur tout. Pour ma première séance inaugurale, je suis un peu perplexe par rapport au nombre.

M. DE CARLOS (CGT) : La CGT avait évoqué, dans le cadre d'un bureau, le nombre de formations spécialisées et la pertinence de prévoir les questions d'impact des finances publiques sur les personnels dans une formation spécialisée existante ou dans une formation spécialisée supplémentaire. Nous avons bien vu dans les dernières années les enjeux liés aux politiques récessives et aux possibilités données aux employeurs publics de mettre en place des politiques publiques locales notamment en matière de personnel. Il faut peut-être envisager de développer des études d'impact sur la mise en œuvre de réformes structurelles, mais aussi, dans le cadre de rapports du Conseil supérieur, d'émettre des propositions et des préconisations, pour que la décentralisation reste pleine et entière et permettre aux employeurs publics de disposer d'une marge de manœuvre pour mettre en place cette politique publique locale.

A priori, rien n'empêche que la FS 1 traite de ce domaine. Mais une formation spécialisée n° 6 serait peut être nécessaire pour étudier les impacts des finances publiques sur les personnels. Cela reste à discuter. La question des moyens et de la définition du périmètre de cette formation spécialisée serait à déterminer.

M. COLLIGNON (FA-FPT) : Je rappelais la réunion organisée au sein même des locaux du CSFPT le 11 février dernier, qui portait notamment sur le règlement intérieur mais aussi sur des perspectives rappelées par les uns et les autres. Nous avons cru comprendre, sans qu'il n'y ait aucun engagement à ce stade que- y compris au niveau de la DGCL- il y avait une attention particulière sur certaines des propositions qui ont été reprises, notamment dans la déclaration que vient d'exprimer Jésus DE CARLOS. Nous aurons

sans doute pour cette nouvelle mandature à envisager des évolutions dans l'intérêt même du fonctionnement de ce Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'autres prises de parole ? Nous avons donc deux candidatures : la candidature de Mme SAUVAGE et la candidature de M. PIROT. Merci d'inscrire sur les bulletins le nom que vous choisissez. Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent au décompte des bulletins trouvés et des émargements : 20 bulletins et 20 signatures. Ils procèdent ensuite au dépouillement des votes.)

M. LE PRÉSIDENT : Résultat du vote : M. PIROT 13 voix, Mme SAUVAGE 7 voix.

M. PIROT est donc élu président de la FS 2. Félicitations à M. PIROT.

(Applaudissements.)

Nous passons maintenant à l'élection pour la présidence de la FS 3. Qui est candidat à cette présidence ? M. DE CARLOS est le seul candidat. Nous allons procéder au vote.

Souhaitez-vous dire quelque chose ?

M. DE CARLOS (CGT) : La CGT me propose comme candidat pour la FS 3, dans le cadre de la continuité du travail engagé par la CGT sur la formation spécialisée n° 3 et aussi compte tenu des enjeux qui vont se présenter au sein du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale dans le cadre des réformes statutaires à venir. Le calendrier du dialogue social avec la ministre va être chargé. Nous pouvons estimer que la formation spécialisée n° 3 examinera les décrets d'applications qui auront un impact sur le déroulement de carrière des agents.

Du fait de la volonté du Gouvernement de revaloriser l'ensemble des catégories, y compris la catégorie A, il me semble important de porter des modifications statutaires en rapport avec les enjeux que nous aurons dans les prochaines années.

Par ailleurs, je souhaite indiquer qu'il existe un dialogue constant et constructif au sein de cette formation spécialisée qui perdurera, j'espère.

M. LAURENT : Merci, Monsieur DE CARLOS.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

Nous allons donc procéder au vote : 1 candidat, M. DE CARLOS.

(Il est procédé au vote à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et des émargements : 20 bulletins et 20 signatures. Ils procèdent ensuite au dépouillement des votes.)

M. LAURENT : M. DE CARLOS est élu à l'unanimité des votants et nous l'en félicitons.

(Applaudissements.)

Au passage, je rends hommage au travail de M. MICHEL, qui a été président jusqu'à présent de cette formation spécialisée. Pour cette continuité, nous souhaitons tous bon courage à M. DE CARLOS.

Nous passons à la formation spécialisée n° 4. Selon l'équilibre que j'ai rappelé tout à l'heure, elle revient à un représentant des employeurs territoriaux. J'ai reçu la candidature de M. Daniel LEROY.

Y a-t-il des prises de parole ?

M. LEROY : Je souhaite assurer la continuité de cette formation spécialisée. Le travail s'est passé dans de bonnes conditions. Nous avons été actifs et efficaces. Il faut continuer.

M. VASSELLE : À partir du moment où Daniel LEROY fait l'unanimité, faut-il voter ?

M. LAURENT : Nous allons quand même voter. Le dialogue social nécessite aussi un minimum de formalisme. C'est très important.

M. VASSELLE : Nous ne l'avons pas fait pour le bureau.

M. LAURENT : Pour le bureau, tout le monde a voté. Ce n'était pas tout à fait pareil.

Nous passons donc au vote pour la formation spécialisée n° 4 : 1 candidat, M. LEROY.

(Il est procédé au vote à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent au décompte des bulletins trouvés et des émargements : 22 bulletins et 22 signatures. Ils procèdent ensuite au dépouillement des votes.)

M. LAURENT : M. LEROY est élu par 15 voix, 5 nuls et 2 blancs.

Nous félicitons Daniel LEROY pour sa présidence de la FS 4.

(Applaudissements.)

Nous passons à la présidence de la FS 5 assurée par un représentant du collège des organisations syndicales.

Qui est candidat ? Mme SAUVAGE et M. COLLIGNON.

Madame SAUVAGE, si vous voulez vous exprimer.

Mme SAUVAGE (CFDT) : Je suis candidate au nom de la CFDT, deuxième organisation syndicale, à la présidence de la formation spécialisée n° 5, chargée des questions inter-fonction publique, de l'outre-mer, de l'Europe et des discriminations au sens large, autant de questions sur lesquelles la CFDT est depuis longtemps investie.

Quelques idées pour cette formation spécialisée : les questions de comparabilité entre fonctions publiques et d'unité du statut sont particulièrement d'actualité, alors que vont se poursuivre les discussions sur l'avenir de la fonction publique avec la ministre. La FS 5 pourrait jouer un rôle de suivi de ces discussions, d'alerte et de proposition sur certains aspects.

Bien sûr, il faudra poursuivre le travail sur l'outre-mer, reprendre les pistes évoquées en fin de mandature. Peut-être pourrions-nous nous questionner sur la manière d'aborder les autres formes de discrimination, effectuer un premier repérage des discriminations les plus souvent signalées avec l'aide, par exemple, du défenseur des droits. La FS 5 pourrait également explorer, en lien avec les autres formations spécialisées, des thématiques ciblées du point de vue de la manière dont elles sont traitées dans d'autres pays européens.

Je ne vous referai pas le couplet de la mixité mais je peux d'ores et déjà vous indiquer que je proposerai que le thème de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes soit traité sous l'angle de la concrétisation des textes et accords en vigueur, dans la continuité, m'a-t-on dit, de la première présidente de la FS 5, Mme BOSCHERON de la CGT, qui avait permis d'introduire la question de l'égalité dans la loi de février 2007. Merci beaucoup.

M. LAURENT : Merci, Madame SAUVAGE.

La parole est à M. COLLIGNON.

M. COLLIGNON (FA-FPT) : Je ferai une intervention très courte. Peut-être rappeler que, dans ce contexte d'élection, parfois un peu tendu et compliqué, ce n'est pas une candidature contre la CFDT ni une candidature contre une femme. Nul ici n'ignorait que, après avoir présidé cette formation spécialisée pendant quelques années, j'avais envisagé de représenter la candidature de la Fédération autonome de la fonction publique territoriale en mon nom. Ce n'est pas tant M. Bruno COLLIGNON qui est ici candidat mais davantage notre fédération qui souhaite continuer le travail entrepris.

Je ne vais pas revenir sur le bilan de cette formation spécialisée qui notamment a été repris très largement dans les publications liées au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Je voudrais m'engager vis-à-vis de toutes celles et ceux qui renouvelleront leur confiance dans la Fédération

autonome de la fonction publique territoriale à conduire cette présidence, si toutefois je suis à nouveau élu, dans le même climat de convivialité, de respect de la prise de parole et des diversités liées au pluralisme syndical auquel nous sommes particulièrement attachés.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LAURENT : Merci, Monsieur COLLIGNON.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Non.)*

Nous pouvons passer au vote. Nous avons deux candidats pour la présidence de la FS 5 : Mme SAUVAGE et M. COLLIGNON. Merci d'inscrire sur le bulletin le nom que vous choisissez pour accomplir le vote à l'appel de votre nom.

(Il est procédé au vote à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent au décompte des bulletins trouvés dans l'urne et des émargements : 20 bulletins et 20 signatures. Ils procèdent ensuite au dépouillement des votes.)

M. LAURENT : M. COLLIGNON obtient 13 voix et Mme SAUVAGE 7 voix. Monsieur COLLIGNON est élu président de la FS 5.

(Applaudissements.)

Mes chers collègues, nous avons terminé l'élection des présidents de formations spécialisés. Pour la composition précise de ces formations spécialisées, les uns et les autres ont déjà fait d'ailleurs parvenir leur proposition. Je pense qu'il n'y a pas de problème dans la mesure où tout est prévu en termes de nombre. Nous devons respecter les textes.

(Les scrutateurs rejoignent leur place.)

V - Désignation des représentants au Conseil commun de la fonction publique (CCFP), Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) national et Conseil supérieur de la Réserve militaire

M. LAURENT : Je crois que Mme la ministre est arrivée. Nous allons procéder aujourd'hui à la désignation des représentants des employeurs au Conseil commun de la fonction publique. Nous procéderons à d'autres désignations lors de la prochaine séance.

C'est une désignation qui est tout de même un vote. Je propose la liste suivante. Il y a sept représentants des communes, deux représentants des départements et un représentant des régions. Pour les communes, votre

serviteur, avec comme suppléants Jean-François VIGIER et Maryse LEMMET, Béatrice de LAVALETTE avec comme suppléants Jean-François PEUMERY et Florence PORTELLI, Sophie ROCHER avec comme suppléants Daniel LEROY et Yves AUMON, Françoise DESCAMPS-CROSNIER avec comme suppléants Jean-Claude HAIGRON et Claude LEUMAIRE, Jean-Pierre BOUQUET, avec comme suppléants Francis CHALARD et Nicolas LEFEBVRE, Michel HIRIART, avec comme suppléants Pierre COILBAULT et Lahcen AIT EL HADJ, et Loïc CAURET avec comme suppléants Gilles POUX et Caroline BARDOT.

S'agissant des départements, Jean-Yves GOUTTEBEL avec comme suppléants Hermeline MALHERBE et Jean-Pierre ROCHE et Roger GUEDON, avec comme suppléant Gérard GROSLAMBERT.

Comme représentants des régions, Michèle SABBAN, avec comme suppléants René SOUCHON et Éliane GIRAUD.

Les représentants des départements et des régions seront peut-être amenés à changer après les élections départementales et régionales.

Y a-t-il des observations sur cette liste ou peut-on considérer qu'elle est adoptée ? Pas d'observation ? (*Non.*) Elle est donc adoptée. Je vous remercie.

Avant d'accueillir Madame la ministre, je voulais vous donner le calendrier de nos prochaines réunions : le 25 mars à 10 heures, c'est une réunion exclusivement du bureau qui aura lieu dans les locaux du Conseil supérieur. Nous aurons ensuite une séance le 15 avril avec une réunion du bureau à 9 heures et une plénière à 10 heures. Cela se passera probablement au ministère de l'outre-mer, dans la salle Félix Éboué. Nous aurons une réunion le 27 mai avec un bureau à 9 heures et une plénière à 10 heures, ici. Et le 1er juillet, bureau à 9 heures, plénière à 10 heures, ici également. Merci de noter toutes ces réunions.

(Mme Lebranchu entre en séance avec sa directrice de cabinet adjointe et le président du CNFPT.)

M. LAURENT: J'ai le plaisir d'accueillir Madame la ministre.

Mes chers collègues, Madame la Ministre, Monsieur le président du CNFPT qui nous accueille toujours dans d'excellentes conditions dans cette belle salle, Monsieur le directeur général des collectivités locales, Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est naturellement un honneur pour l'ensemble des membres du Conseil supérieur aujourd'hui installé de vous recevoir, Madame la ministre. Nous sommes sensibles à cette marque de

reconnaissance du rôle de notre instance et plus généralement de l'importance du dialogue social dans la fonction publique territoriale. J'ajoute que ce n'est pas la première fois, loin de là, que vous nous faites l'honneur de votre présence.

Mes chers amis, lors des vœux de 2015, il y a quelques semaines, j'ai exprimé clairement ma vision de la fonction publique et les raisons pour lesquelles il fallait la défendre, tout en l'adaptant, malgré les discours critiques voire hostiles entendus ici et là. Il me semble en effet que la fonction publique est un acquis, un atout non seulement pour les agents mais également pour les élus employeurs eux-mêmes car elle garantit un niveau, une formation et constitue un cadre adapté aux compétences des collectivités et un atout également pour nos concitoyens qui peuvent ainsi bénéficier d'un service public de qualité que de nombreux pays nous envient.

C'est dans ce cadre que nous sommes attachés à une pratique ouverte, rigoureuse et équilibrée du dialogue social. Les précédents mandats ont montré que cela était fructueux pour tous.

Pour nous, le dialogue social n'est pas un simple moment de l'action publique, une forme de passage obligé, comme beaucoup le croient, ou une contrainte comme certains le regrettent. Il ne doit être ni opportuniste ni superficiel, mais continu et techniquement fondé. Si l'on veut que le dialogue social soit effectif et efficace, car telle est la finalité de notre Conseil supérieur, il doit être organisé, formalisé, en un mot institué. Institué, il engage ainsi fortement les partenaires qui, en s'exprimant, savent qu'ils parlent au nom des élus ou des milliers d'agents qui leur font confiance. Un dialogue social efficace est donc toujours un ensemble d'actes responsables.

Ainsi, le dialogue social est coextensif à l'action publique. Il l'accompagne, la structure et la renforce. Les formes et procédures que le règlement prévoit, loin d'être des freins, sont des moyens qui le facilitent et qui peuvent en prévenir les abus. Nous ne pouvons séparer le dialogue social de la coopération permanente et nécessaire avec les autres institutions du monde territorial et de l'État. Pour être pertinent, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale doit rester ouvert, connaître les expériences en cours, les missions et les projets concrets des centres de gestion, de leurs fédérations, du CNFPT et des associations d'élus locaux et de collectivités locales. C'est aussi la raison pour laquelle nous participons activement aux séances du Conseil commun de la fonction publique et de l'agenda social. Les représentants de la fonction publique territoriale doivent être présents dans les débats inter-Fonctions publiques, pour faire valoir les attentes et les choix que nous avons à leur relayer.

Enfin, le dialogue social est un tout et le travail du Conseil supérieur doit également s'appuyer sur les différentes strates du dialogue social qui existent dans le monde territorial : comités techniques, CHSCT, CRO et CNO.

Ici, modestement mais rigoureusement et régulièrement, nous avons démontré qu'un dialogue social efficace et apaisé était possible dans la liberté d'expression et le respect de chaque sensibilité. Ceci date d'ailleurs de la mise en place, il y a maintenant plus de 30 ans, de notre Conseil supérieur et de l'action menée par les présidents qui se sont succédé.

Je sais que chacun aura à cœur de poursuivre notre action dans cet esprit et dans ce but. Je souhaite aussi – je fais référence aux discussions qui ont eu lieu ce matin –, nous souhaitons tous ici que chacun puisse trouver sa place et la place qui lui revient dans les travaux de notre institution. Nous aurons à y réfléchir dans les mois qui viennent.

Ce travail collégial, collectif et partagé sera un axe permanent du mandat qui s'ouvre aujourd'hui, que ce soit au sein des formations spécialisées, en plénières ou dans les groupes de travail qui font la vie de notre Conseil.

Le contexte actuel est préoccupant car, désormais, les collectivités locales et la fonction publique sont un sujet de débat approfondi – c'est bien – un objet de réforme durable – cela peut être bien aussi – et une occasion d'affrontement inédit – c'est moins bien.

Depuis 1982, il n'y a jamais eu autant de perspectives d'évolution qui, quoi qu'on puisse en penser, s'en inquiéter ou s'en réjouir, impliquent de la part des acteurs, élus et syndicats, lucidité, critique et engagement. À cela s'ajoute un contexte financier et social qui touche durement en premier lieu l'action même des collectivités locales.

Le diagnostic des complexités du système territorial hérité de l'histoire, avec ses faiblesses mais aussi ses succès, est connu. Les diverses solutions le sont également. Nous voilà donc installés dans le moment certes long de la réforme. Lors du précédent mandat, notre instance a pu s'exprimer sur les étapes de cette réforme qui devrait voir sa dernière phase bientôt achevée.

Nous serons donc attentifs aux derniers épisodes de cette évolution profonde qui s'impose aux employeurs et aux agents. Nous avons naguère mesuré les inquiétudes des organisations syndicales en matière de mutualisation, par exemple, et plus récemment celles qui touchent aux mobilités géographiques internes, au nouveau périmètre des régions et des métropoles.

Je n'évoque pas d'ailleurs ces éléments pour freiner ces réformes, car telle n'est ni notre compétence, ni notre intention, mais bien plutôt pour

marquer notre attention maintenue et parfois alertée par des appels aux solutions simplistes et faussement définitives de suppression : supprimons la fonction publique, supprimons telle ou telle catégorie de collectivité. On sait ce qu'il advient de ces remèdes miracles : un *statu quo* bancal et une insatisfaction générale.

Plus sérieuse, plus responsable est notre mission. Analyse, vigilance, propositions concrètes et innovantes : c'est le rôle des formations spécialisées et des groupes de travail de manifester notre attention aux conséquences, aux risques que comportent certaines réformes.

En ce début de mandat, pour les nouveaux représentants des communes et bientôt pour ceux des départements et des régions, je vous propose de travailler dans ce même esprit de responsabilité et de veille. C'est la raison pour laquelle il me semble nécessaire de renforcer dès maintenant nos capacités d'analyse et nos possibilités d'évaluer avec pertinence les textes des réformes qui nous seront proposées.

Dans ce mandat qui commence, une question centrale nous préoccupe et nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer : où en est réellement aujourd'hui la fonction publique territoriale ? La réponse à cette question est loin d'être univoque, voire partagée. Depuis plusieurs années, notamment depuis la loi relative à la fonction publique territoriale de 2007, de nombreuses évolutions et modifications ont eu lieu, propres à la fonction publique territoriale ou plus générales.

De même, plusieurs rapports ont été rédigés et maintes pistes évoquées, esquissées, explorées, rapports produits ici même au Conseil supérieur – nous en avons produit près de 30 en 10 ans – mais aussi du fait de commandes ministérielles, comme le rapport PECHEUR, ou d'organismes comme le CNFPT ou des centres de gestion, ou encore des rapports d'inspection générale. Cet ensemble d'études est souvent partiellement ou totalement oublié. Le travail de dialogue qu'ils représentent est rapidement considéré comme obsolète, même si parfois d'aucuns reposent des questions déjà traitées.

D'autre part, le développement du droit souple dans la fonction publique, avec les accords-cadres, les chartes, les protocoles, modifie lui aussi les relations sociales et implique un dialogue particulièrement attentif, en amont et en aval de ces accords qui engagent la fonction publique. Je sais combien les organisations syndicales sont attentives à la mise en œuvre de ces accords.

Tous ces éléments plaident pour que notre Conseil supérieur prenne l'initiative, en lien avec ses partenaires naturels, de rédiger par une auto-

saisine spécifique ce que j'appellerai un livre blanc de la fonction publique territoriale, qui établirait un diagnostic, un état des lieux objectif et partagé de la fonction publique territoriale, ses forces, ses difficultés, ses points de tension et les réformes les plus urgentes à engager.

Ces constats qui peuvent se nourrir de la masse de documents que nous avons déjà, de rapports que nous connaissons, fourniraient une base de réflexion future et inscriraient le mandat qui s'engage dans un temps long, chose souvent difficile en matière de réformes administratives.

Enfin, ce livre blanc serait porté à la connaissance des autorités concernées et permettrait d'anticiper certaines réformes nécessaires dans un cadre cohérent. Ce diagnostic transversal nous semble aujourd'hui indispensable, comme il semble indispensable qu'il soit produit par les acteurs mêmes de la fonction publique territoriale que nous sommes et pas seulement par des observateurs extérieurs, si pertinents soient-ils, et nous éclairerait tous pour une réflexion et proposition future.

De la même manière, il serait important que les partenaires sociaux puissent enfin disposer d'un outil de diagnostic simple, objectif, lisible sur l'évolution des ressources humaines dans la fonction publique territoriale.

Début 2013, l'enquête que nous avons publiée sur les effectifs, sous l'égide de la FS 1, a constitué les prémices d'un besoin déjà manifesté par les associations d'élus. Nous avons été saisis par ces associations pour ce faire.

Il me semble important de pouvoir faire des photographies régulières du paysage territorial et d'aller plus loin en essayant d'entrevoir les tendances pour mieux informer, anticiper, analyser et projeter, afin aussi de répondre à certains jugements à l'emporte-pièce que nous entendons parfois sur les ondes de la part d'acteurs importants de la vie politique, vous le savez comme moi.

Ce n'était pas vous, Madame la ministre.

Mme la Ministre : Oh, non.

M. LAURENT : Vous savez comme moi que cette question est toujours et de plus en plus sensible car trop souvent objet de récupérations politiques.

Cet outil synthétique pourrait prendre la forme d'un baromètre qui pourra d'ailleurs faire l'objet d'une publication régulière commune aux associations d'élus et acteurs de la fonction publique territoriale. Il ne s'agit en aucun cas de concurrencer là les travaux des institutions compétentes – INSEE, DGAFP, DGCL, CNFPT, centres de gestion – mais d'en extraire les données susceptibles d'une analyse objective et d'une communication complète.

Voilà, Madame la ministre, chers collègues, quelques orientations globales que je peux vous proposer, au seuil de ce mandat. C'est bien dans cet esprit de valorisation permanente de l'action publique territoriale et de ses acteurs, partenaires d'un dialogue permanent et de qualité, que je compte poursuivre avec vous cette action. Je veux en profiter, à cette occasion, pour remercier l'ensemble de l'équipe permanente de notre Conseil supérieur, sous la direction bienveillante mais néanmoins efficace de Jean-Robert MASSIMI et remercier également l'ensemble de l'équipe de la Direction générale des collectivités locales, sous la direction tout aussi bienveillante et néanmoins efficace de Serge MORVAN.

C'est aussi dans cet esprit, Madame la ministre, que nous serons toujours heureux de vous accueillir ici même parmi nous.

Mme la Ministre : Merci.

M. LAURENT : Merci à vous.

(Applaudissements.)

Mme LEBRANCHU : Merci, Monsieur le président.

Permettez-moi de saluer le président DELUGA qui nous accueille sympathiquement dans ces locaux.

Je vous remercie tous, bien sûr, de votre accueil, mais aussi de votre implication au sein du nouveau Conseil supérieur de la fonction publique territoriale dont nous avons grandement besoin, concernant ce que vous avez pu dire, cher Philippe LAURENT, sur un certain nombre de commentaires qui sont faits ici ou là.

En tant que ministre de la fonction publique, il est pour moi important de saluer les nouveaux membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, les nouveaux représentants des communes désignées pour les 6 prochaines années et les nouveaux représentants des personnels appelés à siéger pour 4 ans, jusqu'aux élections professionnelles de fin 2018.

Vous avez procédé à l'élection du président. Je tiens chaleureusement à vous remercier, Monsieur le nouveau président, car il n'est pas facile aujourd'hui d'être le défenseur de la fonction publique territoriale. Il est vrai que vous en êtes un défenseur acharné et nous aurons tous besoin de vous, j'y reviendrai peut-être. Je salue bien évidemment aussi les présidents des formations spécialisées.

Je dis toujours que, quand il y a une élection, on est toujours content quelques minutes ou une journée. Il faut en profiter car cela ne dure pas longtemps. Le travail vous prend et la critique vous reprend aussi vite que les félicitations chaleureuses d'une élection, quelle qu'en soit la nature.

J'apprécie beaucoup, ici, le caractère dynamique et démocratique de cette instance, qui est une instance indispensable à la bonne tenue du dialogue social dans la fonction publique. Avec son pouvoir d'auto-saisine dont ne disposent pas les autres Conseils supérieurs, c'est une instance qui a toute latitude pour participer et nourrir, vous l'avez rappelé, les réflexions conduites par notre Gouvernement sur les évolutions de notre fonction publique. Je ne doute pas que, hier, dans un autre cadre, nous avons lancé un chantier extrêmement important.

Je compte donc sur vous pour utiliser ce pouvoir activement, pour proposer des études, soumettre des idées et nous faire avancer collectivement. En engageant les travaux de ce nouveau conseil ce matin, sous votre responsabilité, Monsieur le président, je sais que je vous encourage à des discussions qui seront vives, mais qui seront forcément riches.

Des chantiers importants vous attendent donc. Vous aurez une réunion qui les lancera officiellement et précisément le 15 avril prochain. Vous examinerez par exemple un certain nombre de cadres d'emplois comme les ingénieurs territoriaux. C'est un sujet complexe et qu'il faut pouvoir régler le plus vite possible. Vous aurez à vous prononcer également sur le doublement de la durée de la formation initiale des personnels de catégorie A et B. Ce sont des chantiers importants que nos élus connaissent, les personnels aussi bien évidemment, mais cette évolution positive de nos agents n'est pas facile à présenter aux citoyens.

Je vous invite également à vous impliquer avec détermination dans les travaux communs aux trois versants de la fonction publique, qui sont conduits au sein du Conseil commun, que vous ne désertez jamais, je le confirme, dans le cadre de l'agenda social de la fonction publique.

La négociation que je viens d'évoquer est essentielle pour l'avenir, à deux titres : d'abord pour expliquer et réexpliquer ce que sont nos agents. D'abord que ce ne sont pas des privilégiés. Mais il faut aussi leur faciliter la vie. Il faut rendre la carrière des agents attractive. Je ne suis pas certaine que ce soit le cas aujourd'hui. La fonction publique n'est pas une valeur refuge mais une valeur qu'il faut protéger.

Certains postes peinent à être pourvus. Nous avons un vrai souci d'attractivité de cette fonction là, comme dans la fonction publique de l'État également.

Il faut donc rénover les parcours professionnels, les carrières, les rémunérations des fonctionnaires. Le point d'indice est gelé, mais il n'y a pas que cela. Nous sortirons de ce gel, mais comment et avec quelle organisation

à venir des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations ? Si nous ne faisons que sortir d'un point d'indice à un moment donné, nous réglerions les augmentations de pourcentage, mais pas l'amélioration du parcours professionnel de nos agents.

Il est vrai que beaucoup d'entre eux touchent le bout de l'évolution possible, au bout de 25 ou 26 ans. Au-delà, ils vivent bien leur fonction mais mal leur carrière. Il faut que l'on ait bien cela en tête car l'attractivité d'une carrière n'est pas seulement l'évolution du point d'indice, même si c'est important et symbolique. Nous avons beaucoup à faire, y compris sur les mobilités. J'espère que des progrès se réaliseront rapidement. Aujourd'hui, nous en sommes très loin.

J'ai présenté des propositions hier aux employeurs publics et aux organisations syndicales. Nous allons avancer. Ces items de travail ont déjà été beaucoup débattus avec les uns et les autres. Nous avons également un dialogue permanent à la fois avec la DGAFP, la DGCL et les cabinets dans ce qui est le dialogue politique. Dans ce travail, les représentants des collectivités territoriales doivent prendre toute leur place. Ils doivent s'exprimer sur un diagnostic. C'est pourquoi j'attends aussi des propositions des employeurs sur cette évolution que tout le monde attend.

Nous tiendrons le 17 mars une réunion sur les modalités de recrutement. Le recrutement sans concours doit être amélioré car il faut répondre à des questions de transparence, bien évidemment, mais aussi à des questions de diversité, comme l'a rappelé le Premier ministre.

Ce qui nous protège tous, communément, c'est le concours car il est admis et protège tous les candidats. Il n'est pas au rendez-vous des recrutements sans concours, sur lesquels nous devons être très vigilants, comme nous serons vigilants sur les listes d'aptitude, et sur la fameuse question des reçus collés qui aujourd'hui fait l'objet d'un travail parlementaire conduit par Chantal GUINET. Je pense que les uns et les autres ont déjà été entendus. J'espère que nous trouverons une solution. Elle ne sera pas parfaite, mais il faut de toute façon améliorer les choses. Nous n'obtiendrons jamais une adéquation totale entre concours et postes à pourvoir, mais nous pouvons faire beaucoup.

Il faudra également travailler avec vous et en amont du Conseil commun sur la prévention et la prise en compte de la pénibilité dans la fonction publique. J'ai fait une campagne au moment des vœux sur « cliché contre cliché ». Parmi ces clichés, il y avait ceux qui travaillent dans des conditions difficiles. Ils sont souvent oubliés. Tout n'est pas réglé avec le fameux, important, déterminant classement actifs et non-actifs, qui n'est pas

compris à l'extérieur, mais qui est important. Il faudra lui donner un autre nom un jour pour que ceux qui sont à l'extérieur le comprennent, mais ce n'est pas suffisant. Nous avons ce travail à mener en commun.

J'espère pouvoir conduire devant le Parlement la loi déontologie droits et devoirs des fonctionnaires car elle est importante pour les fonctionnaires, bien évidemment, mais également pour la lecture de ce que sont nos agents publics dans la République française, pour ceux qui portent l'impartialité, la laïcité. Il faut pouvoir le rappeler, surtout dans les moments de grande tension, comme ceux que nous vivons actuellement.

Je veux ici remercier l'attachement que vous avez, Monsieur le président, à la fonction publique car le Gouvernement a un grand attachement à la fonction publique.

M. LAURENT : Je n'y suis pas encore.

Mme LEBRANCHU: Au Gouvernement, bientôt, on ne sait jamais. Vous pouvez rejoindre la majorité. Elle vous accueillera avec plaisir.

(Rires.)

Il est vrai que vos positions de président ont toujours été proches de celles que j'ai pu défendre. Je le répète ici, nous ne sommes pas nombreux à avoir le courage de les défendre. Il faut savoir parler aux citoyens. Parfois les raccourcis – supprimer un poste de fonctionnaire sur deux, remplacer le statut de la fonction publique par des contrats à durée indéterminée, faire venir les meilleurs du privé parce qu'ils sont forcément meilleurs que ceux du public... Je me demande toujours pourquoi nous sommes obligés de lutter contre le pantouflage. Les entreprises privées viennent chercher nos fonctionnaires pour être dirigées. Si vraiment nos fonctionnaires étaient si mauvais, nous les conserverions à tous coups, et nous n'en perdrons pas tant, à tous les niveaux, pas seulement au niveau des directions. Nous avons vu récemment, dans une collectivité territoriale, deux excellents fonctionnaires qui sont partis dans l'entreprise privée qui jouxte la mairie.

Tout cela est un vrai sujet pour nous tous : valoriser le travail des fonctionnaires, le travail des agents, lutter contre leur précarité quand ils sont contractuels, encadrer strictement l'intérim. Je pense que l'intérim est utile pour une absence courte mais il ne doit pas devenir une façon de remplacer longtemps les fonctionnaires. Nous avons également quelques éléments forts à faire passer pour que l'action publique et la puissance publique soient reconnues en France.

Je conclus sur ce point ; j'en ai assez, mais vraiment assez d'entendre « fonctionnaires privilégiés, trop payés, dépenses publiques trop lourdes », etc. Je parlais l'autre jour d'une mission sur l'application des 35 heures dans

la fonction publique, c'est pour casser ce qui est en train de sortir dans un certain nombre de *think tanks*. Ils affirment que tout cela serait réglé par le changement du statut. Nous ferons cette mission pour dire les choses car il faut les dire. J'attends justement que l'on m'explique comment on fait, quand 37 % des agents de la fonction publique travaillent le dimanche, lorsqu'une grande partie travaille 24 heures sur 24, pour appliquer ce qui est la règle du privé et qui conduit beaucoup de nos fonctionnaires à effectuer des heures supplémentaires, parfois non payées.

En tout cas, merci de votre engagement car il est important qu'il y ait ce Conseil. Merci de continuer dans le même état d'esprit que celui que j'ai toujours connu. Merci de défendre, à travers la fonction publique, l'action publique envers tous nos élus. C'est un couple indispensable que le couple élus/agents, élus/fonctionnaires territoriaux.

Nous avons encore du chemin à faire. Quand je lis un certain nombre de sondages, quand je lis la presse qui est parfois de bonne foi, quand j'entends certaines émissions de radio le matin... Maintenant, j'ai une règle de vie : je ne mets plus la radio le matin. Sinon, c'est démoralisant pour la journée. Nous avons vraiment envie de nous battre et de nous battre ensemble. Merci à vous et bon courage pour continuer.

L'action publique est la plus belle arme de la démocratie et la démocratie est la plus belle arme qu'on ait jamais eue. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LAURENT: Mes chers collègues, merci de votre participation.

Mme la Ministre : Je peux sortir, vous pouvez continuer.

M. LE PRÉSIDENT : Non, nous avons terminé la séance prévue. Acceptez-vous des interventions...

Mme la Ministre : J'accepte tout.

Mme LE CALONNEC (CFDT) : Monsieur le président, vous avez eu le loisir de faire un discours de politique générale. J'aimerais bien que nous puissions nous exprimer en présence de la ministre, à laquelle je vais m'adresser en premier.

« Madame la ministre, vous serez sans doute désolée d'apprendre que la CFDT, pourtant deuxième organisation syndicale à la fonction publique territoriale, ne présidera pas encore cette fois-ci de formation spécialisée au CSFPT car de petits arrangements entre amis ont prévalu sur le respect du vote des agents territoriaux le 4 décembre. Vous serez sûrement désolée d'apprendre que l'esprit du 8 mars n'a pas soufflé, n'a pas survécu 3 jours et qu'aucune femme ne présidera donc encore de formation spécialisée au CSFPT.

Mais venons-en à l'essentiel : vous avez lancé une démarche ambitieuse intitulée « Avenir de la fonction publique : parcours professionnels, carrières, rémunérations ». À la CFDT, nous en partageons les objectifs et nous nous y associons pleinement. Nous aurons d'ailleurs à nous réexpliquer sur ce que vous avez annoncé sur « avancement d'échelon, avancement de grade ». Je ne suis pas sûre que la fonction publique territoriale ait été vue dans sa spécificité à cette occasion. Nous espérons seulement que vous pourrez consacrer à cette réforme quelques moyens financiers, malgré le contexte économique difficile pour que la fonction publique territoriale redevienne attrayante et que l'on puisse y mener des carrières motivantes et diverses.

Nous serons également attentifs à ce que la fonction publique territoriale ne se retrouve pas à la traîne et que ces spécificités soient pleinement reconnues. Comment se fait-il, par exemple, qu'il n'y ait toujours pas d'égalité de traitement entre les professeurs des écoles supérieures de l'État et ceux de la territoriale, que la carrière des agents de maîtrise n'ait pas encore pu être revue pour se situer systématiquement au-dessus de celle des adjoints techniques, et de même pour les cadres de santé par rapport aux infirmiers ? Ce pour ne parler que de quelques injustices flagrantes que nous dénonçons depuis longtemps. La réforme que nous attendons concernant le versant territorial est d'une autre ampleur. Mesdames et Messieurs les employeurs, nous espérons la mener en partenariat avec vous.

Au-delà de cette négociation déjà lancée, le mandat qui s'ouvre sera marqué par de multiples changements en œuvre, qui ont déjà été évoqués : mutualisation, fusion de communes, d'intercommunalités, de régions, transfert de compétences et des agents qui vont avec, etc.

À ce stade, puisqu'il s'agit de lois déjà votées par le Parlement ou qui sont en discussion, nous ne nous prononcerons pas sur leurs contenus politiques. Disons simplement que plus ces missions de l'État et de chacune des collectivités territoriales seront clairement définies en complémentarité les unes les autres, plus les réformes seront comprises et partagées, autant par les citoyens que par les agents qui les mettront en œuvre.

En revanche, nous nous prononcerons très fortement sur les conditions essentielles de réussite de ces changements importants : l'accompagnement des transitions et le renforcement du dialogue social qui devraient faire l'objet d'un plan pluriannuel qui mobilise tous les acteurs de la territoriale, car c'est une évidence : on ne transfère pas un agent comme un bâtiment. Chaque agent doit pouvoir accéder à des espaces de concertation dans son service, à un conseil individuel en évolution professionnelle, voire au droit à la

reconversion professionnelle. C'est ainsi que chaque agent pourra devenir acteur des changements qui le concernent.

Le cadre du dialogue social existe. Il reste à lui donner davantage de contenus :

- par la pratique de la négociation, telle qu'elle est prévue depuis 2010 déjà à l'article 8 bis de la loi 83-634 précisée par la circulaire du 22 juin 2011 mais qui n'est pas encore entrée dans les mœurs,

- par la réunion des instances des collectivités concernées par les transferts ou fusions, en amont de ceux-ci, pour les anticiper et les préparer finement et répondre aux légitimes questions des agents,

- par la généralisation des études d'impact soumises au comité technique à l'occasion de toute évolution importante de l'organisation.

Oui, camarades et collègues, c'est un appel à signer l'accord Qualité de vie au travail (QVT) qui comprend, entre autres, cette disposition.

Il faut également donner davantage de moyens au dialogue social en ouvrant aux organisations syndicales, et en le finançant, la possibilité de faire appel à des experts comme dans le secteur privé, pour mieux se saisir des enjeux des évolutions envisagées et le cas échéant contester les solutions proposées. En mutualisant le droit syndical, excusez-nous d'insister, mais n'est-il pas paradoxal, à l'heure où la mutualisation est partout le mot d'ordre, au moment où la Cour des comptes souligne les excédents des centres de gestion, que des militants soient empêchés de poursuivre leur travail car ils ne rentrent pas tout à fait dans les cases des décrets, alors que du temps syndical reste disponible juste à côté. Est-ce que cela ne ressemble pas à de l'entrave à l'exercice du droit syndical bien planqué ou bien aidé par les lois et décrets?

Si j'insiste et termine par ce point, c'est parce qu'il est le plus urgent. Des militants sont actuellement en souffrance de ce fait.

Il ne suffit pas de parler du dialogue social. Il faut le pratiquer et le moderniser. À la CFDT, nous considérons que nous avons sur ce point beaucoup de retard sur le secteur privé et qu'il est temps de combler l'écart alors que des réformes importantes vont se mettre en place. C'est le premier point sur lequel il nous faut trouver un accord pour mieux faire avancer tous les autres, pour faire progresser la démocratie sociale pendant ce mandat. Chacun de nous devra s'y engager et la CFDT y est prête. Je vous remercie de votre attention. »

M. DE CARLOS (CGT) : Mon intervention se fera en deux temps : une intersyndicale et une intervention plus spécifique CGT notamment sur les enjeux que la ministre a soulevés.

Tout d'abord pour indiquer que les trois organisations syndicales, CGT, FO et FA-FPT répondent à l'appel des organisations syndicales de la fonction publique, c'est-à-dire la CGT, FO, FSU, Solidaires, et FA-FPT, pour appeler à une journée de grève inter-professionnelle et manifester le 9 avril sur un certain nombre d'enjeux et de revendications que je vais préciser.

« Il s'agit pour nous de nous engager dans un processus de mobilisation pour contrer le pacte de responsabilité et l'austérité budgétaire qui s'appliquent aux collectivités territoriales, aux fonctionnaires et aussi aux citoyens. Discours que vous connaissez déjà, Madame la ministre.

Nous contestons notamment la réforme territoriale et la prochaine loi NOTRe qui se traduit par des désorganisations des collectifs de travail dans tous les services et par l'augmentation des inégalités entre territoires. De nombreux collègues de métropole souffrent au travail compte tenu de l'inapplication d'un certain nombre d'obligations des employeurs publics à faire passer notamment dans les comités techniques les emplois transférés, à proposer des fiches de poste, à proposer des lieux de dialogue et de concertation pour que cette réforme se mette en place de manière humaine et respectueuse des droits statutaires des fonctionnaires.

Nous contestons avec la fusion des services, bien entendu les mobilités forcées, l'augmentation de la souffrance au travail, l'absence de consultation des salariés et des fonctionnaires. Des progrès restent à faire.

La perte massive d'emplois et par des atteintes fortes aux droits collectifs acquis aux agents, notamment lorsque deux parlementaires font une commission paritaire et proposent un amendement visant à supprimer l'indemnité de déplacement géographique compte tenu des transformations métropolitaines, alors qu'elle est octroyée à la fonction publique d'État.

Avec le plan d'économies de 11 milliards pour les collectivités territoriales et des attentes fortes, nous considérons que nous ne pouvons pas être en accord avec la réduction des investissements locaux menés par les employeurs publics. Nous ne pouvons pas être en accord avec la réduction des effectifs et de la masse salariale sans se préoccuper des besoins des collectivités.

Nous sommes bien entendu attentifs aux négociations qui auront lieu sur le gel du point d'indice pour le réactiver. Bien entendu, nous sommes en désaccord avec le gel des salaires et du point d'indice depuis plus de 5 ans, gel qui accentue la perte considérable du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des contractuels.

Nos revendications, vous les connaissez. C'est l'augmentation générale des traitements, l'arrêt de restructurations, des suppressions de postes et la

création des emplois nécessaires. C'est un plan d'investissements publics pour relancer l'économie et ce sont des moyens financiers à la hauteur des besoins pour l'ensemble des secteurs, notamment ceux qui sont aujourd'hui dans aucun cadre de la fonction publique territoriale, comme les secteurs d'aide à la personne et de la petite enfance. »

C'était l'appel intersyndical. Maintenant la déclaration CGT :

« La CGT a été sensible aux propos qui ont été les vôtres en matière de défense des services publics. Il est d'évidence que, sur les conceptions, il y a un certain nombre de rapprochements possibles, mais nous tenons d'abord à dire que cette séance d'installation du Conseil supérieur intervient dans une période très difficile pour les salariés, au regard des promesses de réformes gouvernementales qui n'ont pas été tenues, de la mise en œuvre des politiques d'austérité, mais aussi du maintien jusqu'en 2017 du maintien du gel du point d'indice.

Tout d'abord, parlons des réformes de la fonction publique. Nous pouvons mesurer le recul dans les collectivités territoriales sur le plan des missions de service public, mais nous pouvons aussi mesurer les coupes qui ont été opérées dans les budgets locaux, les attaques contre le statut, la marchandisation des missions qui s'accroît avec la dégradation des services publics. L'évolution des intercommunalités et le développement des métropoles ont contribué pour le moment à fragiliser l'environnement professionnel des fonctionnaires et leurs conditions de travail. Nous constatons partout que la souffrance augmente et que les droits collectifs reculent. En son temps, nous avons qualifié cette réforme de « hold-up démocratique et financier ». Hold-up démocratique car un tel bouleversement territorial se met en place sans négociation et sans concertation aboutie avec les organisations syndicales. Oui, la CGT revendique une conception de la société, de la place de l'homme dans la société, mais bien entendu aussi une conception du travail.

Hold-up aussi financier car, au-delà des politiques d'austérité qui l'accompagnent, cette réforme va favoriser la concentration des richesses et des biens dans les métropoles et les régions au détriment de l'égalité territoriale, entraînant ainsi une forme de désertification et un appauvrissement de certains territoires les plus démunis.

Les collectivités territoriales sont étranglées lentement mais sûrement car certaines sont amenées à disparaître dans des conditions que nous ne connaissons pas toujours. Celles qui resteront ne pourront plus mettre en place des politiques publiques locales en rapport avec les enjeux de leurs territoires. L'austérité n'a jamais été un mal nécessaire, Madame la ministre,

mais un objectif du patronat pour aggraver les inégalités. Victor Hugo disait d'ailleurs : "c'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches".

Sur le statut, nous sommes loin du compte. Si certains décrets ont pu améliorer les conditions d'attractivité et de déroulement des carrières de certains cadres d'emplois – nous en sommes conscients –, ces modifications ont souvent été faites de manière segmentée, répondant à des demandes particulières ou à des problématiques liées à l'absence d'anticipation des évolutions générales et fragilisant l'architecture générale. Pour autant, la CGT fait le vœu du renforcement des garanties statutaires pour l'ensemble des catégories dans le cadre d'un statut unifié et dans lequel les possibilités de mobilité deviennent réelles.

Il est évident que la revalorisation des carrières des catégories A et B sont à l'ordre du jour, que nous serons attentifs aux propositions qui seront faites pour contribuer à du mieux-être collectif. La CGT continuera à être force de proposition au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, sur les sujets qui impactent bien entendu les agents publics. Encore faut-il que les décrets qui s'imposent à notre versant territorial, comme pour l'égalité professionnelle et la réforme des rythmes scolaires, fassent l'objet d'études et de suivi pour mesurer les changements dans la fonction publique territoriale. Si l'égalité professionnelle semble progresser dans la territoriale, mais pas pour toutes les catégories, les dérogations pour les compositions de jury pour la filière des sapeurs-pompiers et la filière médico-sociale restent scandaleuses.

Naturellement, pour mener à bien notre mandat et assumer notre responsabilité devant les personnels, nous avons besoin de temps et de moyens. Or autant dire qu'en ne revalorisant pas les mises à disposition syndicales de l'article 100 proportionnellement à l'augmentation des fonctionnaires, en ne revalorisant pas le décret sur les droits syndicaux en fonction des mutations des collectivités territoriales, en ne profitant pas du décret CHSCT pour renforcer les droits des agents, le Gouvernement est passé à côté de mesures réelles de progrès social.

La CGT ne peut pas se satisfaire de signer des accords alors que tous les indicateurs salariaux et des conditions de travail sont au rouge. Vous l'aurez compris, la CGT compte bien continuer à faire entendre sa voix, à affirmer ses conceptions de la société, à promouvoir le développement humain durable, à porter les revendications des agents publics de la fonction publique territoriale et à jouer un rôle significatif au sein du Conseil supérieur. »

M. LAURENCY (FO) : « Madame la ministre, Monsieur le président, Monsieur le directeur général, cher camarade, chers collègues.

Avant de débiter cette déclaration liminaire, permettez-moi, au nom de Force Ouvrière, Monsieur le président, de vous féliciter pour votre réélection qui permettra, nous en sommes persuadés, de poursuivre la continuité des travaux qui ont été engagés au cours de la mandature écoulée et ce dans une ambiance malgré tout constructive.

Les travaux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale sont en effet essentiels pour notre fonction publique.

Le mandat écoulé a été l'occasion, pour les représentants, à travers l'examen des textes proposés par le Gouvernement et parfois issus de discussions avec les organisations syndicales, de défendre au mieux les intérêts de nos mandants. Nous ne pouvons que regretter que nos propositions aient trop rarement été reprises par les représentants du Gouvernement, même si parfois l'avis unanime rendu par l'instance supérieure qu'est le CSFPT a été écouté avec attention par M. le directeur général et quelquefois repris ultérieurement.

Cependant, la nouvelle forme dans laquelle siégera le CSFPT empêchera désormais cette instance de rendre un avis en tant que tel puisque chaque collègue s'exprimera séparément. Force Ouvrière le regrette et reste viscéralement attachée au paritarisme qui prend tout son sens dans la fonction publique territoriale.

D'un point de vue général, nous déplorons que le précédent mandat ait été marqué du sceau de l'austérité, rendant encore plus difficile chaque avancée pour nos collègues fonctionnaires et agents territoriaux.

Comme vous le savez, notre organisation syndicale est opposée à tous les niveaux à cette politique suicidaire économiquement, socialement et démocratiquement.

Aujourd'hui, et Force Ouvrière le regrette, la fonction publique territoriale a perdu son attractivité malgré toute la richesse des multiples missions qu'elle a à rendre dans le cadre de l'intérêt général et du service public républicain. Force Ouvrière est attachée à la comparabilité entre les trois versants de la fonction publique. Elle n'est pas opposée à une forme d'homologie entre certains corps et cadres d'emplois, mais considère que les spécificités de la FPT sont nécessaires et doivent être défendues. C'est cette vision que ses représentants au sein du CSFPT ont à cœur de porter.

Face à la représentation parfois tronquée et déformée de notre fonction publique que peuvent avoir certains rédacteurs de textes statutaires et à la volonté de créer des cadres statutaires communs, Force Ouvrière considère

plus que jamais que le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale aura un rôle très important à jouer.

Au vu des négociations en cours et compte tenu des évolutions du paysage territorial, la mandature qui débute ce jour de renouvellement de notre instance sera riche de débats, de confrontations, parfois d'oppositions de la part de notre organisation sur des sujets qui doivent venir modifier l'architecture territoriale de nos pays notamment.

Cette réforme territoriale qui détricote le service public républicain, qui va agrandir la taille de certaines collectivités et EPCI éloignera bon nombre d'usagers du contact avec leurs services publics de proximité et bouleversera l'environnement professionnel et la carrière des agents.

Je ne rentrerai pas aujourd'hui dans tous les détails, mais fusion des régions, suppression partielle des départements, compétence des nouvelles métropoles... Outre le fait que la lisibilité sera rendue trop complexe, ces projets génèrent un climat d'inquiétudes anxiogène pour les agents concernés et qui s'interrogent légitimement sur leur devenir.

Il est de notre responsabilité vis-à-vis de nos collègues et des usagers de dénoncer toutes ces mesures qui viennent affaiblir le service public. Nous serons toujours présents pour nous opposer à toutes les dérives qui pourraient être engagées dans un cadre dicté par la seule volonté de maîtriser l'évolution des dépenses publiques.

L'impact de la baisse des dotations de l'État envers les collectivités va être sans précédent. À cette vision purement comptable des choses, Force Ouvrière oppose celle privilégiant la valeur du service public et son rôle en tant que lien social.

Le service public, comme cela a été dit, est le seul bien de ceux qui n'ont rien. C'est pourquoi Force Ouvrière, non seulement la défendra, mais sera également force de propositions pour que ceux qui l'assument au quotidien aient la reconnaissance qu'ils méritent.

Une nouvelle mandature débute donc et les dossiers à venir sont nombreux. Tout d'abord, à la suite des négociations sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations, négociations qui ne sont pas terminées, un certain nombre de dossiers spécifiques à la fonction publique territoriale seront traités : revalorisation de certains cadres d'emplois spécifiques (agents de maîtrise, brigadiers chefs principaux de police municipale, etc.). Nous demandons également qu'un chantier soit ouvert sur certaines primes et indemnités dont les montants sont devenus ridicules (les heures le dimanche, de nuit, indemnité d'exhumation, etc.).

La question des ratios promus/prouvables devra également être évoquée spécifiquement pour la FPT puisque le Gouvernement envisage de faire fixer ces taux dans les décrets statutaires. Cela ne serait acceptable pour Force Ouvrière que s'il ne s'agit que de taux planchers. Nous souhaitons que des discussions puissent être engagées rapidement avant de rendre notre fonction publique plus juste, en instituant un socle d'action sociale et de protection sociale complémentaire pour tous les agents.

De même, nous considérons que le régime indemnitaire, même s'il ne constitue qu'un complément de rémunération, devrait être versé à tous les agents, quelle que soit leur collectivité, avec un taux plancher.

Le dossier de la précarité devra également être rouvert, non seulement à travers le prisme des non-titulaires, des recours abusifs aux vacataires, mais également concernant nos collègues à temps non complet, souvent rémunérés à des niveaux leur permettant à peine de vivre décemment. Ce sujet concerne particulièrement nos collègues des collectivités des départements d'outre-mer.

Force Ouvrière considère également que le travail sur certaines filières doit être poursuivi. Je citerai notamment la filière médico-sociale et la filière animation. Nous sommes bien entendus prêts à ouvrir d'autres chantiers : l'impact de la réforme territoriale, les services communs, la formation syndicale, le devenir des centres de gestion. À propos de la formation syndicale, permettez-moi, Monsieur le directeur général, de vous demander, ici même, de tout mettre en œuvre pour que le groupe de travail qui s'est réuni le 18 décembre sur la mutualisation soit à nouveau et rapidement relancé.

Comme vous pouvez le constater, la délégation Force Ouvrière est disposée à s'investir pleinement sur un grand nombre de dossiers, de manière constructive et en ayant pour seule motivation la défense des intérêts des agents territoriaux et ce dans le cadre du mandat qui lui a été donné. Néanmoins, nous tenons en conclusion à réitérer notre condamnation de la politique d'austérité menée par les gouvernements successifs qui sert trop souvent à définir le prisme par lequel nos interlocuteurs voient les différents sujets touchant à la fonction publique territoriale. »

M. COLLIGNON (FA-FPT) : « Madame la ministre, Messieurs les présidents, je comptais m'adresser également au président DELUGA, Madame la directrice adjointe de cabinet, Monsieur le directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la DGCL, mes chers collègues membre du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Le 12 novembre dernier, lors de la dernière séance plénière de cette instance, la FA-FPT avait tenu à saluer la méthode retenue par le président Philippe LAURENT pour maintenir le CSFPT à un haut niveau de dialogue social et porter la voix des employeurs territoriaux, y compris au sein du Conseil commun de la fonction publique.

Dans le même temps, nous avons tenu à saluer la volonté du directeur général des collectivités locales dans sa recherche permanente d'équilibre entre les exigences portées par le Gouvernement et les attentes des agents de la fonction publique territoriale que nous représentons.

Enfin, nous souhaitons à l'ensemble de nos collègues du collège des représentants des personnels concernés par les dernières élections professionnelles une pleine réussite lors de ce scrutin, notamment en matière de participation électorale, afin que soit renforcée la légitimité des organisations syndicales dans ses valeurs de démocratie qui, pour la FA-FPT dépasse et de loin les clivages partisans.

Sur ce dernier point, Madame la ministre, permettez-moi de remercier une nouvelle fois l'engagement de toute l'équipe de la DGCL qui a su prendre en compte les remarques formulées par la FA-FPT lorsqu'il a fallu reconsidérer les résultats comptabilisés sous son sigle. Cet engagement, coordonné par Christophe PEYREL, a permis à la FA-FPT de conforter son niveau de représentativité au sein de ce Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Une nouvelle mandature s'ouvre aujourd'hui pour le CSFPT, instance reconnue notamment pour sa manière d'incarner le dialogue social sur le versant territorial. Nous nous réjouissons que le président Philippe LAURENT et M. Serge MORVAN soient à nouveau associés au fonctionnement de cette instance.

Votre présence aujourd'hui, Madame la ministre, témoigne une fois encore de votre attachement à ce même dialogue social. La présence en début de réunion du président du CNFPT confirmait quant à elle l'indispensable complémentarité entre ces deux instances essentielles que sont le CSFPT et le CNFPT.

Je ne saurais conclure ce paragraphe sur la nouvelle mandature sans exprimer une pensée chaleureuse pour notre collègue Jacques VANNET qui aura marqué par son expertise l'histoire du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Nous évoquions hier dans les locaux de la DGAFP les suites de la thématique concernant les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Vous rappeliez votre volonté d'aboutir à un accord cadre

redéfinissant la politique salariale dans la fonction publique pour les prochaines années. Voilà 30 ans que la fonction publique n'avait pas connu l'ouverture d'un tel chantier.

La FA-FPT poursuivra son engagement dans ce dossier avec la détermination que vous lui connaissez, détermination qui nous a conduits à participer à toutes les séances plénières du CSFPT, y compris celles annulées faute de quorum, et qui portaient sur le fameux projet de loi NOTRe. Détermination qui nous a conduits à soutenir sans réserve le projet d'accord-cadre sur la qualité de vie au travail, accord qui, nous n'en doutons pas, finira bien par recueillir les soutiens nécessaires à l'expression de sa légitimité. Détermination à défendre notre fonction publique, créatrice d'emploi et de justice sociale, qui doit disposer des moyens nécessaires pour poursuivre et développer ses missions autour des notions fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité sur lesquelles se construit notre République, notion portée par les agents publics.

C'est tout le sens de l'engagement réformiste, indépendant mais solidaire, porté en toute autonomie par la FA-FPT, réformisme qui n'a pas vocation à accompagner des réformes injustes mais à réformer les injustices. Je vous remercie de votre attention. »

Mme COSTES (UNSA) : « Madame la ministre, c'est donc le premier Conseil supérieur de la mandature, instance de dialogue social s'il en est, avec de vastes chantiers qui nous attendent. Nous avons eu l'occasion de le rappeler dans les interventions précédentes.

À l'UNSA, c'est une équipe renouvelée et fortement féminisée qui va découvrir le fonctionnement du Conseil supérieur et nous comptons bien y prendre toute notre part. Nous rappelons notre attachement à cette instance ainsi que notre volonté de faire avancer les débats dans un état d'esprit toujours constructif mais dans l'intérêt des agents.

Nos préoccupations principales autour de ce mandat seront bien de conforter le statut de la fonction publique territoriale, de participer à l'amélioration du déroulement de carrière des agents au regard notamment de l'allongement des carrières, et cela fait le lien de tout le chantier Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) que nous avons eu l'occasion d'évoquer, sujet sur lequel, nous n'en doutons pas, nous aurons des débats nourris dans les mois à venir.

Nous serons attachés aussi à la préservation des acquis des agents, notamment par rapport aux impacts des différentes réformes territoriales ou de métropole (loi NOTRe à venir) et nous serons vigilants sur la prise en compte des spécificités de la fonction publique territoriale.

En réserve, nous avons des chantiers importants à lancer et ceux qui nous tiennent le plus à cœur sont bien entendu les reçus collés, les nouveaux quartiers prioritaires, les agents non titulaires, la filière technique, mais il y en a encore bien d'autres. Je vous remercie. »

M. LE PRÉSIDENT : Madame la ministre, souhaitez-vous apporter des réponses, des précisions ?

Mme La Ministre : J'ai tout mon temps, donc je vais prendre mon temps pour apporter des réponses.

Je ne vais pas répondre à tout car d'autres instances sont là pour cela.

Sur l'avancement d'échelon et de grade, il faut tendre vers une unité des trois versants. J'entends bien l'idée d'accélérer au sein de la fonction publique d'Etat, la fonction publique hospitalière comme dans la fonction publique territoriale. Mais nous n'allons pas avancer ainsi. Dans le cadre de PPCR, nous allons rediscuter des catégories A, B, C et du nombre de grades. Nous prendrons peut-être cela comme décision parce que c'est injuste aujourd'hui. Il faut retrouver ces bases. Sinon notre avancée vers PPCR et vers une unité pour faciliter les mobilités, etc., commencera assez mal.

Je comprends la difficulté mais il est vrai qu'avancer très vite est devenu maintenant une habitude. Nous reviendrons sur la façon de faire mieux pour les catégories C car il y a énormément de travail mais pas seulement celui-là.

Le dossier des professeurs des écoles d'art sera traité cette année, comme le dossier des agents de maîtrise territoriaux, avec une révision des carrières.

En ce qui concerne la mutualisation des droits syndicaux, une discussion est en cours avec la DGCL. Je serai appelée à arbitrer. Pour l'instant, la discussion est ouverte. Je vais voir les propositions. Vous pourrez faire remonter, *via* le cabinet, votre commentaire sur ce qui sera fait.

D'une manière générale, dans les revendications dites intersyndicales, nous avons voulu une formation spécialisée du CCFP qui est dédiée à l'accompagnement des réformes. Elle se réunira le 19 mars. Nous aurons un point sur l'avancement des réformes. Je peux vous indiquer que la loi NOTRe telle que votée en première lecture, a fait l'objet d'un accord avec le Sénat pour éviter que la deuxième lecture ne balaie la première. C'était bien la volonté exprimée par le Premier ministre le 28 octobre – cela concerne surtout les fonctionnaires de départements –, d'indiquer qu'en cas d'accord, il sera voté comme tel en première lecture et le Gouvernement ne reviendra pas dessus en seconde lecture. La majorité très large qui s'est dessinée hier

montre que c'est ce point qui sortira en deuxième lecture. C'était notre engagement.

Pourquoi ? En 2004, un projet de loi très régionaliste est passé en première lecture. Les élections régionales sont intervenues et une deuxième lecture a complètement réécrit le projet de texte. La deuxième lecture a supprimé la première en produisant un texte départementaliste. Entre les deux, il y avait eu des élections. Il est toujours un peu complexe de revenir là-dessus. Nous nous sommes engagés même s'il y a une vie parlementaire. Les parlementaires qui étaient là hier seront encore là en seconde lecture. Nous avons bordé les sujets en commission des lois. Il est sûr que quelques scories marginales restent à corriger. Sur le fond, vous connaissez les compétences telles qu'elles seront exercées après l'été 2015.

Cette formation peut donc travailler.

Les mobilités ne sont pas forcément liées à ce texte. Il existe d'autres types de mobilité. Concernant les régions, je vous indique que beaucoup de demandes de mobilité ne seront pas satisfaites. Nous serons plus en refus de mobilité qu'en accompagnement de mobilité, à part l'encadrement supérieur, les A +, qui peuvent être amenés à bouger, compte tenu de la réforme de la carte des régions. Cela concerne surtout les cadres A + des régions. Les personnels chargés de l'entretien des lycées ne vont pas bouger car cela n'a pas de sens. La raison des élus existe.

En revanche, la demande de mobilité m'impressionne alors que j'entends tous les jours que les agents vont être obligés de partir. C'est totalement faux. Il faudra que nous disposions de critères, y compris de choix pour satisfaire ou pas la demande de mobilité alors que certains veulent partir et ne le pourront pas. C'est un vrai sujet, y compris sur l'expérimentation et la préfiguration entre Besançon et Dijon. À nous d'accompagner les mobilités subies.

Je souriais hier, car nous allons transformer des mobilités volontaires en mobilités subies pour garantir l'accompagnement financier. Ce n'est pas forcément magnifique à expliquer à l'extérieur. Mais que la mobilité volontaire se transforme en mobilité subie se comprend lorsqu'il existe des droits. Je pense qu'il faut surtout garantir les droits de tout le monde, que la mobilité soit volontaire ou subie. À ce moment-là, on n'aura pas ce type de petits problèmes.

Concernant le point d'indice, je ne dispose pas de mandat. J'ai un mandat PPCR. PPCR coûtera à l'État, aux hôpitaux et aux collectivités locales. Nous ne pourrons pas améliorer les carrières à coût zéro. Il faudra que nous l'assumions. Mais Il faudra faire attention aussi à ne pas mettre à

genoux les collectivités territoriales. Je reviendrai tout à l'heure aux choix concernant les dotations. Il y a un coût. Nous disposons d'un mandat pour l'assumer et nous l'assumerons.

Concernant le droit syndical, le décret a augmenté le crédit de temps syndical. On peut toujours estimer que c'est insuffisant mais nous ne sommes pas dans la régression mais dans la progression. Il peut y avoir des cas un peu spécifiques. Il faut regarder le nombre d'heures.

Vous avez des appréciations extrêmement différentes. Vous avez des appréciations nationales et des appréciations territoriales qui ne sont pas les mêmes. Il faudra que nous regardions comment mettre de l'ordre dans ce qui n'est pas forcément non plus l'ordre global partagé entre tout le monde.

Concernant la précarité, c'est un sujet important car nous avons besoin des contractuels. Je demande au ministère de l'intérieur, dans le cadre du contrôle de légalité, de préparer une circulaire aux préfets pour contrôler en premier lieu le statut du personnel et les marchés publics. Tout contrôle de légalité de tous les actes n'est pas forcément indispensable. Nous sommes obligés de déterminer les priorités. Celle-là en sera une et tout le monde en sera d'accord.

En revanche, je vais essayer d'agir sur l'intérim Je suis en train de regarder par quel véhicule nous pouvons préparer quelque chose concernant le strict recours à l'intérim qui intéresse la fonction publique hospitalière. Même les syndicats signalent que si un médecin est absent 15 jours cela pose un vrai problème. Cela concerne surtout les médecins et de temps en temps le personnel infirmier, mais assez peu. Nous avons plutôt recours à des contractuels. Nous allons essayer d'être bien meilleurs sur les contractuels très rapidement. Nous sommes en train d'y travailler. Je donnerai après le résultat de nos travaux. Le comité de suivi de lutte contre la précarité doit se réunir la semaine prochaine. Nous verrons les propositions qui seront émises.

Dans PPCR, je parlais des recrutements des catégories C en particulier qui se font sur jury. J'insiste. Nous avons recours à quelques contractuels car la composition du jury n'a pas permis de dégager un accord. Du coup on prend la personne en contrat avant... C'est compliqué et je pense que ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder. Nous allons travailler mieux avec peut-être une personne extérieure à la collectivité dans le jury. Je ne sais pas comment nous allons sortir de là.

Je vous le dis puisque l'on est entre nous et qu'il n'y a pas la presse ici : l'appréciation des personnes qui cherchent un emploi – cela a été publié sur trois sites que je ne citerai pas – est que, pour être embauché dans les

collectivités territoriales et/ou à l'hôpital, il faut être soit proche d'un élu soit proche d'un syndicat. Il faut que l'on casse cela.

80 % des personnes qui ont été embauchées ont adhéré à tel ou tel syndicat. Il y a un vrai sujet. Ou bien deux personnes qui ont fait la campagne d'untel ont été recrutées. Il faut que nous cassions tout cela car un populisme effréné est mis en musique, à la fois contre les élus et contre les syndicats de fonctionnaires. Je ne suis pas sûre d'y arriver tout de suite, mais en travaillant sur les recrutements, sur les jurys de recrutement pour qu'il y ait effectivement une sorte d'œil extérieur. Il faudra en déterminer la qualité. En plus, on ne pourra pas le payer, dégager des moyens, mais il faut que l'on casse cette histoire qui touche des hôpitaux locaux, des hôpitaux régionaux, des communes, des régions, des départements. Je ne veux plus cela.

Je n'ai pas compris la question sur les pompiers, mais sans doute ceux qui sont avec moi ont compris de quoi il s'agissait. S'il y a un problème, il faut regarder. Je suis à contre-courant. Je suis pour le retour des pompiers professionnels à l'État et des pompiers volontaires aux intercommunalités. Apparemment, je suis toute seule à défendre cette position ou presque. Je pense que c'est régalien. Aujourd'hui, il existe une trop grande différence entre tel ou tel type de protection des citoyens en fonction des moyens. Il existe un vrai sujet.

Je continue sur deux thèmes. D'abord, vous avez évoqué des points présents dans Qualité de vie au travail. Vous ne voulez pas signer en raison notamment de la question du point d'indice. Mais dans Qualité de vie au travail, des réponses sont apportées aux questions. Il y a bien des moments où il faut que nous exercions tous nos responsabilités.

Des problèmes d'encadrement, de management, de proximité, de dialogue, etc sont effectivement à régler. Beaucoup de choses sont dans Qualité de vie au travail. Il existe des problèmes de qualité de vie au travail dans la fonction publique. Or cet accord n'est pas signé. Je laisse ouvert jusqu'en septembre. Après, je prendrai mes responsabilités par rapport à son contenu car je suis là aussi pour protéger les fonctionnaires quoi qu'il arrive. Je le dis avec sympathie pour tout le monde.

En ce qui concerne la séparation des missions entre l'État et les collectivités locales, ce n'est pas la fonction publique territoriale qui doit « monter aux rideaux », c'est la fonction publique d'État. Mais il est difficile pour moi d'avoir dans les mêmes syndicats ceux qui disent « tu ne donnes rien aux collectivités » et ceux qui disent « tu leur donnes tout ». Il y a sans doute un juste milieu entre les deux. La revue des missions est une nécessité. Elle est une nécessité pour tout le monde mais très peu de transferts de

missions de l'État aux collectivités territoriales seront effectués. Nous avons fait ce choix, en particulier lorsqu'un élément important comme la formation professionnelle a déjà été transféré cette année par une autre loi.

C'est une source de très grande tension à l'intérieur de la fonction publique d'État qui ne fait pas confiance, je le dis comme je le pense, à la fonction publique territoriale, de la même façon que les administrateurs de l'administration centrale ne font pas confiance aux administrateurs de l'administration déconcentrée. Un vrai problème de défiance majeure existe entre tout le monde. Il faudra que l'on ait de vraies discussions, peut-être informelles pour qu'on indique un jour quelle est la vision de chacun sur les missions de service public. Le service public est : « le patrimoine de ceux qui n'ont rien », une phrase inventée il y a quelques années par un député que je connais bien. De vrais sujets de discussion existent mais il faut arrêter d'essayer de les régler par opposition en affirmant : « moi, je sais mieux faire que l'autre » parce que ce n'est peut-être pas toujours vrai.

Concernant la mutualisation des services, entre communes et intercommunalités, des débats difficiles se sont déroulés au Parlement, notamment au Sénat, et avec les organisations syndicales. Deux façons d'approcher sont concevables : soit on ne mutualise pas et on continue bon an mal an, mais vous avez des personnels dans les petites communes qui, par exemple, s'occupent des permis de construire, n'instruisent que très peu de permis de construire et dont le travail n'est pas intéressant, et qui aspirent à la mutualisation car elles souhaitent travailler sur le SCOT ou un PLUI. Des demandes de montée en gamme de carrière de fonction publique territoriale existent à travers la mutualisation des services. Ce n'est pas une punition que de passer à l'intercommunalité, avec souvent un régime indemnitaire plus favorable et un travail plus intéressant. Nous avons aussi des scories à traiter. Je connais une communauté d'agglomération qui a été obligée de s'occuper de primes de panier car un agent en avait une et l'autre pas. Cela se règle. Comme dans la loi, il est prévu que personne n'y perde, la barrière est là. Nous avons intérêt à réfléchir à favoriser de meilleures carrières grâce à la mutualisation.

De la même manière que dans l'ingénierie territoriale aujourd'hui, avec la discussion entre les services du département, les services des intercommunalités et des communes, je souhaite qu'il y ait une ingénierie territoriale publique et que l'on monte en gamme sur la solidarité territoriale pour avoir de l'ingénierie territoriale publique car aujourd'hui nous n'en disposons pas. Beaucoup de collectivités sont trop petites pour avoir un service et font appel à des consultants. Vous n'avez qu'à regarder le nombre

de sociétés de consultants qui existent. Cela fleurit partout. Si cela fleurit, c'est qu'on ne répond pas et qu'on va les chercher. Il existe un vrai sujet d'ingénierie publique, c'est-à-dire le face-à-face entre celui qui écrit par exemple le marché public et celui qui va y répondre. C'est important de disposer des gens compétents pour faire ce face-à-face.

Nous avons à gagner à cette mutualisation en qualité professionnelle, ce qui veut dire parcours professionnels, formations et carrières plus intéressantes, sur une plus longue période. Au lieu d'avoir le maximum au bout de 25 ans et d'être bloqués après, on aura peut-être 30 ans et le moyen de monter davantage et avec des travaux à faire plus valorisants, y compris d'abord pour soi-même parce que la qualité de vie au travail, c'est d'abord sa propre utilité, le jugement de son utilité et puis, par rapport aux citoyens qui seront plus intéressés par les métiers mieux travaillés.

Je pense qu'il faut réfléchir ainsi. Après, on peut dire « austérité » tous les jours. Cela fait Front national. Cela m'est égal, c'est un choix. On peut dire « austérité » tous les jours mais, à mon avis, nous ne sommes pas dans une période d'austérité. Mais je n'ai jamais dit que nous n'y arriverons jamais. Quelques indicateurs économiques et sociaux remontent. Nous sommes assez contents de cela et en train d'avancer en termes, j'espère, de croissance. La croissance zéro est dramatique. Dans une croissance zéro, il faut faire extrêmement attention à la dépense publique. On dit toujours que c'est Bruxelles. Heureusement que ce n'est pas Bruxelles. Quand il y a des dettes importantes, même à taux d'intérêt bas, il faut faire attention car les taux d'intérêt ne vont pas rester bas cinquante ans. L'État est obligé d'aller chercher de l'argent sur le marché. C'est assez bas aujourd'hui. Personne ne sait ce que cela va devenir demain.

Un vrai sujet de discussion sur les dépenses publiques et nos priorités existe avec nos citoyens. Lorsque nous baissons les dotations des collectivités territoriales, je comprends la difficulté, bien évidemment, mais nous allons les baisser avec justice. Quand il y aura une baisse de 1 ici, il y aura une baisse de 7 là-bas. Ce qui empoisonne le plus le service public territorial en France, c'est l'hyper-richesse qui côtoie l'hyper-pauvreté. C'est dramatique. De services publics ont disparu dans de nombreux endroits. Ce n'est pas qu'il faut les améliorer, c'est qu'il n'y en a plus. Il faut les recréer. Pousser à l'intercommunalité dans la région parisienne, c'est lutter contre les poches de pauvreté. Ce ne sera pas facile, mais c'est indispensable.

Que ce soit du côté du rural comme du péri-urbain, comme des petites villes, des écarts de richesse sont insupportables. C'est maintenant à moi, avec la réforme de la DGF, avec l'aide de toutes les collectivités, d'essayer de

rendre les choses plus justes. Aujourd'hui, ce qui fait le plus souffrir les agents dans un certain nombre de lieux, c'est qu'il n'y a plus rien. Il n'y a plus rien car il n'y a plus de ressources, plus d'habitants car on a mal compris un certain nombre d'éléments concernant l'aménagement du territoire... On a parlé d'égalité du citoyen devant tous les services. Je pense que nous n'y sommes pas et je souhaite que nous y parvenions. C'est peut-être notre seule chance de sortir par le haut d'une période difficile dont il faut tirer leçon. Je m'arrête là sinon, je vais m'emballer et nous allons avoir très faim ce qui sera dommageable, au niveau de la qualité de vie au travail.

M. le Président : Merci, Madame la ministre, merci pour votre engagement.

(Applaudissements.)

Merci également pour votre franchise. On n'entame pas le débat car j'aurais aussi beaucoup de choses à dire par rapport à ce que vous avez dit, pas seulement sur la fonction publique territoriale.

Mme la Ministre : On le fera un jour.

M. LE PRÉSIDENT : On le fera un jour prochain.

Merci à toutes et à tous. Je remercie Mme Marylise LEBRANCHU d'avoir été parmi nous, ainsi que Mme BERNARD et M. MORVAN. On se revoit le 25 mars et le 15 avril pour la séance plénière. Je vous demande de prévoir pour le 15 avril un certain temps. Ce ne sera pas fini à midi, compte tenu du nombre de textes que nous avons à traiter. Merci à vous.

(La séance est levée à 13h19.)